

## PENSER L'APRÈS TRONC COMMUN



© StockSnap - Pixabay

Michaël LONTIE

ETUDE UFAPEC

AOUT 2022 | 12.22/ET2

## Résumé :

Comment s'assurer que les réformes à venir en ce qui concerne la transition entre le tronc commun et les filières, les filières elles-mêmes et la transition vers l'enseignement supérieur, d'une part, et vers l'entrée positive dans un métier à l'issue de l'enseignement obligatoire, d'autre part, puissent à la fois s'appuyer sur la nécessité affirmée d'une orientation positive et donner les clés d'un parcours de réussite tout au long de la vie ? Quels outils et quelles structures mettre en place pour en finir avec la mécanique de relégation entre les filières, pour permettre une réelle valorisation des parcours au sein de chacune d'elles ? Voilà les questions qui se posent de manière de plus en plus urgente aujourd'hui et qui sont explorées à travers cette étude.

## Mots-clés :

Filières, tronc commun, pacte, secondaire, supérieur, transition, métier, qualifiant, réforme, choix, orientation, relégation



## Remerciements

Merci à toutes les personnes qui ont consacré du temps à l'UFAPEC pour enrichir notre réflexion. Nous remercions en particulier :

- Tous les parents d'élèves qui se sont investis dans le groupe de travail de l'UFAPEC consacré à la suite du tronc commun dans le cadre de l'enseignement obligatoire qui a eu cours de mars à mai 2022 ;
- Les élèves de l'Institut Don Bosco de Woluwe-Saint-Pierre qui ont accepté de se faire photographier et qui apparaissent dans cette étude ;
- Bernadette Devillé, directrice de l'Institut Don Bosco de Woluwe-Saint-Pierre ;
- Françoise Marly, coordinatrice du CEFA libre Mouscron-Comines ;
- Pascale Lejeune, directrice de l'Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne ;
- Pascale Prignon, secrétaire générale adjointe de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FeSEC) ;
- Adrien Rosman, permanent communautaire du Setca-SEL ;
- Alain Koeune, président de la Fédération des directeurs du secondaire (FEADI) ;
- Olivier Remels, secrétaire général de la Fondation pour l'enseignement ;
- Stéphane Allard, sous-directeur de l'Institut Don Bosco de Woluwe-Saint-Pierre.



## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1. La transition entre le tronc commun et les dernières années de l'enseignement obligatoire : ce que dit l'Avis n°3.....</b>	<b>7</b>
• Le rôle du certificat de tronc commun (CTC).....	7
• Une suite de parcours organisée en deux filières .....	7
<b>2. Les transitions entre les dernières années de l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ou l'entrée dans un métier : ce que dit l'Avis n°3.....</b>	<b>10</b>
• Le passage de la filière de transition à l'enseignement supérieur .....	11
• Le passage de la filière métier à l'enseignement supérieur .....	12
• Le passage de la filière métier à l'exercice du métier .....	12
<b>3. Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence.....</b>	<b>14</b>
<b>4. De (très) vives inquiétudes du côté des écoles proposant un parcours de qualification</b>	<b>17</b>
• Sur la transition entre le tronc commun et la filière métier.....	17
• Sur le statut du CESS.....	19
• Sur le risque pour l'emploi des personnels dans le qualifiant.....	20
<b>5. Une formation au sein de la filière métier qui <i>professionnalise</i>.....</b>	<b>22</b>
• Des parcours spécifiques pour chaque OBG de la filière métier ? .....	22
• A propos du renforcement des liens entre l'école et l'entreprise .....	23
• La formule triale, pour une meilleure exploitation des moyens ? .....	26
<b>6. Quelles perspectives pour la filière de transition ? .....</b>	<b>28</b>
• Réflexion de la FeSEC sur l'éducation au choix.....	28
• Réflexion de la FeSEC sur les contenus et la grille horaire .....	29
• Réflexion de la FeSEC sur l'évaluation et le statut du CESS.....	32
<b>7. Positionnement de l'UFAPEC sur la filière de transition et la filière métier à la suite du tronc commun .....</b>	<b>33</b>
• Éléments de contexte .....	34
• La transition entre le tronc commun et les deux filières du secondaire supérieur.....	35
• Introduction aux filières post-tronc commun.....	36
• La filière de transition .....	37
• La filière métier .....	38
• Le lien entre filière métier et filière de transition .....	42
<b>Conclusion .....</b>	<b>43</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>45</b>
<b>Articles et documents .....</b>	<b>45</b>
<b>Décrets, arrêtés et circulaires.....</b>	<b>45</b>
<b>Liens.....</b>	<b>46</b>

## Introduction

Dès l'entame de l'année scolaire 2021-2022, nous avons décidé de mener une réflexion consacrée aux perspectives concernant les dernières années de l'enseignement obligatoire à la suite du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire jusqu'à 15 ans. Un groupe de travail a donc été mis en place avec les parents affiliés à l'UFAPEC, avec les membres de l'assemblée générale et avec nos mandataires. Le groupe s'est réuni de mars à mai 2022 et a permis aux participants d'entendre et de questionner des acteurs concernés et des personnes qui nous ont semblé pertinentes eu égard à leurs expertises spécifiques. La thématique s'est imposée à nous comme une évidence : nous venions de publier une étude sur l'orientation<sup>1</sup>, nous savions la publication prochaine des nouveaux référentiels du tronc commun et nous nous inquiétions de l'absence de débats politiques autour de cette question de « l'après », question pourtant fondamentale.

Comment s'assurer que les réformes à venir en ce qui concerne la transition entre le tronc commun et les filières, les filières elles-mêmes et la transition vers l'enseignement supérieur, d'une part, et vers l'entrée positive dans un métier à l'issue de l'enseignement obligatoire, d'autre part, puissent à la fois s'appuyer sur la nécessité affirmée d'une orientation positive et donner les clés d'un parcours de réussite tout au long de la vie ? Quels outils et quelles structures mettre en place pour en finir avec la mécanique de relégation entre les filières, pour permettre une réelle valorisation des parcours au sein de chacune d'elles ? Voilà les questions qui se posent de manière de plus en plus urgente aujourd'hui.

Si nous allons nous arrêter sur des enjeux essentiels, comme sur le statut du certificat de tronc commun (CTC) et sur la question de la transition entre le tronc commun et le parcours en deux filières par la suite, ou encore sur l'articulation entre les filières et l'enseignement supérieur, notre inquiétude principale concerne certainement l'avenir de l'enseignement qualifiant (ce que deviendra l'enseignement en alternance participe également à cette réflexion). Nous allons bien entendu faire un état des lieux, dans cette étude, des indications présentes dans l'Avis n°3<sup>2</sup> du pacte pour un enseignement d'excellence. En effet, l'un des quatre axes stratégiques développés dans le texte consiste à « faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation ». Mais il s'agira aussi de mettre cela en tension avec le nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ), projet de décret annoncé dans une circulaire du 24 mai 2022<sup>3</sup> et adopté en séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 19 juillet 2022<sup>4</sup>. Si le PEQ s'organise désormais sur les dernières années du secondaire à partir de la quatrième, il semble surtout que ce parcours, avec la suppression de la CPU<sup>5</sup> et des subventions

<sup>1</sup> Cf. notre étude publiée en août 2021, laquelle avait également pris sa source dans le cadre d'un groupe de travail avec les parents investis au sein de l'UFAPEC : LONTIE, M., *Vers une orientation réfléchie et positive*, étude UFAPEC n°12/21\ET2, août 2021, 59 pp. : [1221-Et2-Etude-orientation-1.pdf \(ufapec.be\)](#).

<sup>2</sup> L'Avis n°3 du Groupe central, adopté le 22 mars 2017 par le Gouvernement, définit l'ensemble des initiatives et des mesures du Pacte articulées autour de cinq axes stratégiques, les équilibres et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que son phasage : [2017-03-07-Avis3-GC-complet.pdf \(ufapec.be\)](#).

<sup>3</sup> [FWB - Circulaire 8592 \(8847 20220524 094111\).pdf \(enseignement.be\)](#).

<sup>4</sup> <http://archive.pfwb.be/1000000020d203d>.

<sup>5</sup> La certification par unité désigne un décret de refondation du qualifiant dans lequel les cours étaient partitionnés en modules (ou UAA, unités d'apprentissage acquises). A chaque module (unité) est associée une

d'encadrement qui l'accompagnaient, vise d'abord une réduction des coûts<sup>6</sup>. Ce n'est probablement pas le signal qui était attendu du côté de l'enseignement qualifiant à la lecture de l'Avis n°3...

Ce degré d'inquiétude à l'égard du qualifiant nous semble d'ailleurs assez bien partagé par les acteurs de terrain que nous avons sollicités lors de la préparation de notre groupe de travail. Si les perches tendues du côté d'établissements ne proposant que de la transition à la fin du secondaire ont été fort peu saisies, ce fut très différent du côté des écoles qualifiantes et des CEFA<sup>7</sup>. Nous pourrions constater, grâce à leurs témoignages, que leurs inquiétudes sont nombreuses et les enjeux cruciaux.

A l'issue de notre réflexion, nous proposons un positionnement construit par le groupe de travail que nous avons réuni, qui a ensuite été amendé et validé par l'assemblée générale de l'UFAPEC début juin 2022.

Le pacte pour un enseignement d'excellence, nous le répétons souvent, propose un ensemble systémique de réformes. Les modifications en matière de gouvernance (plans de pilotage)<sup>8</sup>, l'intégration de l'accompagnement personnalisé dans la grille horaire, la mise en place du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire<sup>9</sup> ainsi que la modification en profondeur des référentiels assurent une part importante du changement ambitionné par l'Avis n°3. S'il échoue à proposer deux filières pertinentes et menant à des parcours de réussite tout au long de la vie, peu importe la filière choisie, le pacte aura manqué une part importante des effets visés.

---

certification qui permet à l'élève de ne pas devoir repasser des acquis plusieurs fois. Une évaluation récente de la réforme de la CPU, réforme lancée en 2013 et augmentée de manière progressive mais qui ne concernait cette année encore qu'une minorité d'élèves de l'enseignement qualifiant, a révélé des résultats décevants en matière de redoublement, de taux de certification et de taux de sortie. Si certaines modalités de la CPU sont intégrées au nouveau PEQ, les moyens d'encadrement accordés aux écoles concernées jusqu'ici par la CPU ont disparu.

<sup>6</sup> La sortie de la CPU et la mise en place du PEQ étant progressives, la ministre Caroline Désir annonçait en commission Education du 7 juillet 2022 que « les économies engendrées par la mise en œuvre de ce nouveau parcours d'enseignement qualifiant doivent être de 2.411.973,87 euros en 2022, 9.316.029,90 euros en 2023, 12.782.140,43 euros en 2024, et 16.493.168,90 euros en 2025 » (Source : Rapport de commission consacré au projet de décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant présenté au nom de la commission de l'Education par Mme Fatima Ahallouch, 7 juillet 2022, p. 15 : [100000020d2020 \(pfbw.be\)](#)). Notons ici que 5 millions d'euros avaient été budgétisés dans le cadre du pacte pour continuer la mise en œuvre – partielle, pas généralisée ! – de la CPU, cf. Avis n°3, p. 209 : [2017-03-07-Avis3-GC-complet.pdf \(ufapec.be\)](#). Une rationalisation de l'offre des options doit pour sa part générer une économie de 37 millions d'euros réinvestis pour le maternel et l'accompagnement personnalisé dans le tronc commun.

<sup>7</sup> Centres d'éducation et de formation en alternance. Les CEFA ont été mis en place dès 1984 et connaissent leur forme actuelle depuis un décret promulgué en juillet 1991. Ils ont été créés pour répondre au constat que l'enseignement de plein exercice est inefficace, voire contre-productif, pour certains jeunes. Dès lors, il leur est proposé de suivre un programme qui alterne les cours à l'école et le travail de terrain aux côtés d'un patron.

<sup>8</sup> Lire à ce sujet : LONTIE, M., *Nouvelle gouvernance du système éducatif : quels sont les enjeux du pilotage des écoles implémenté par le pacte ?*, analyse UFAPEC n°36.19, décembre 2019, 14 pp. : [3619-Gouvernance-et-pilotage.pdf \(ufapec.be\)](#).

<sup>9</sup> Lire à ce sujet : LONTIE, M., *Les enjeux d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire*, étude UFAPEC n°21.20\ET4, décembre 2020, 41 pp. : [2120-ET4-tronc-commun.pdf \(ufapec.be\)](#).



## 1. La transition entre le tronc commun et les dernières années de l'enseignement obligatoire : ce que dit l'Avis n°3

Le groupe central (GC) du pacte, qui était constitué des principaux acteurs de l'enseignement, parmi lesquels on retrouvait les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats enseignants et les organisations représentatives des parents et des associations de parents d'élèves (soit la FAPEO<sup>10</sup> et nous, l'UFAPEC), s'est accordé le 7 mars 2017 autour d'un texte fixant les balises des réformes à mettre en œuvre dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence. Afin de circonscrire l'horizon dans lequel s'inscrit la présente étude, il nous semble utile de rappeler, dès le départ, les lignes essentielles de ce texte en ce qui concerne les dernières années de l'enseignement obligatoire à la suite du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, la transition entre le tronc commun et la fin du parcours obligatoire, les transitions entre ce dernier et la suite du parcours, qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur ou de l'entrée dans un métier, ainsi que le focus sur les réformes relatives à l'enseignement qualifiant.

- **Le rôle du certificat de tronc commun (CTC)**

Le certificat de tronc commun (CTC) consiste en une épreuve certificative externe (du type que l'on connaît actuellement avec le CEB<sup>11</sup> et le CE1D<sup>12</sup>) qui interviendra à l'issue du tronc commun. Soit un an plus tard que le CE1D qui, pour sa part, disparaît. L'objectif de cette épreuve est *de mettre en évidence les points forts et les points faibles des élèves et, sans être contraignante, d'orienter le choix de l'élève en matière de filière ou profession ultérieures*<sup>13</sup>. Il devra porter sur l'ensemble des domaines déployés au sein du tronc commun et son obtention sera nécessaire pour poursuivre vers l'une des deux filières proposées par la suite.

La réussite du CTC permettra à l'élève de continuer dans la filière de son choix, choix mûri grâce à la prise en compte de ses capacités, à l'éducation au choix et au développement de l'approche orientante tout au long du tronc commun. En effet, il ne sera plus possible de remettre des attestations d'orientation restrictives (AOB) comme c'est le cas actuellement. En cas d'échec partiel au CTC, le conseil de classe pourra décider d'octroyer le CTC ou pas à l'élève, sur base de son dossier complet. Si l'échec est important, l'élève devra faire une année complémentaire. Cette année sera constituée de cours du tronc commun issus des domaines les plus pertinents en fonction de son projet pour la suite et de cours issus de la filière qu'il vise.

- **Une suite de parcours organisée en deux filières**

L'un des objectifs du pacte est de s'éloigner autant que possible du mécanisme de relégation que l'on connaît dans le système scolaire actuel. Si la suppression des attestations d'orientations restrictives (AOB) doit participer à ce changement de cap, l'organisation en deux filières doit également contribuer à réduire *la logique d'orientation dite "en cascade"*

---

<sup>10</sup> Fédération des parents et des associations de parents de l'enseignement officiel.

<sup>11</sup> Certificat d'études de base - Certification externe a priori décernée à l'issue du primaire.

<sup>12</sup> Certificat d'études du 1<sup>er</sup> Degré - Certification externe à l'issue du 1<sup>er</sup> degré commun.

<sup>13</sup> Avis n°3 du Groupe central, p. 60 : [2017-03-07-Avis3-GC-complet.pdf \(ufapec.be\)](#).

*actuelle*<sup>14</sup>. Dans l'Avis n°3 toujours, une première filière est appelée "transition vers le supérieur", et la seconde "enseignement qualifiant". Si la première définition ne fait pas difficulté pour l'UFAPEC, nous écrivions ceci dans notre mémorandum 2019 : *La revalorisation de l'enseignement qualifiant comme filière d'excellence doit s'accompagner d'une rupture nette dans l'esprit de tous et cela passe par une modification du vocabulaire, dans les textes, dans les discours, mais aussi dans le langage courant de tous les acteurs de l'école (et, nous pourrions ainsi l'espérer, de la société en général). Cela était d'ailleurs préconisé dans le cadre du "GT qualifiant" du pacte. En ce sens, si l'Avis n°3 du pacte l'appelle "filière qualifiante", nous lui préférons celle de "filière métier" (...)*<sup>15</sup> C'est pourquoi nous utiliserons systématiquement l'appellation "filière métier" dans cette étude lorsque nous évoquerons cette seconde filière, laquelle a pour objectif premier de former les élèves à entrer positivement dans un métier à l'issue du parcours obligatoire, sans devoir nécessairement passer par une formation de l'enseignement supérieur.



© UFAPEC - Michaël Lontie

La filière de "transition vers le supérieur" aura pour sa part pour unique objectif de préparer les élèves à l'enseignement supérieur de type court au de type long. A cet égard, l'Avis n°3 remarque que les options proposées pourront être très variées au sein de cette filière, avec des propositions plus ou moins intellectuelles et plus ou moins techniques et technologiques en fonction du parcours envisagé par l'élève. Mais l'Avis n°3 ne s'exprime pas sur le fait qu'il doit s'agir d'un continuum entre ces différentes options ou s'il faut distinguer une sous-filière "générale" et une sous-filière "technologique", ce qui peut sembler à première vue contradictoire avec le souhait de lutter contre l'effet cascade. Car, même si la structure nouvelle ne prévoyait pas de gradation entre ces sous-filières, il ne faut pas négliger la force de l'habitude et les réflexes qui en découlent. Une rupture nette avec le

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 75.

<sup>15</sup> Mémorandum 2019 de l'UFAPEC, p. 101 : [MEMORANDUM-2019.pdf \(ufapec.be\)](https://www.ufapec.be/memorandum-2019.pdf)



format actuel de l'enseignement de transition, qui distingue le "général de transition", le "technique de transition" et l'"artistique de transition" et qui intègre cette distinction dans le fait de délivrer des attestations de réussite restrictives (pour rappel, les AOB), peut sembler d'emblée préférable.

Autre élément important, notamment aux yeux des parents, c'est la nécessité affirmée de permettre des passerelles entre les filières lors de la première année qui suit le tronc commun pour éviter une forme d'irréversibilité dans le choix effectué en début d'année. En effet, si le temps est désormais plus court entre la fin du tronc commun (si l'on considère que le continuum pédagogique actuel court jusqu'au CE1D) et le CESS<sup>16</sup> ou le CQ<sup>17</sup>, il semble intéressant de prévoir une certaine perméabilité entre les filières et entre les options en début de parcours. Ceci pour éviter qu'un élève qui se serait trompé d'orientation perde une année complète s'il souhaite changer de cap. Par ailleurs, si l'on veut éviter qu'une des deux filières soit valorisée au détriment de l'autre, cette perméabilité doit être rendue possible dans les deux sens, ce que l'Avis n°3 ne manque pas de préciser.

Ce que l'Avis n°3 précise également, à la suite des groupes de travail qui ont mené à sa rédaction, c'est qu'un certain nombre d'options proposées actuellement dans l'enseignement qualifiant doivent se retrouver dans la filière de transition dans la mesure où elles ne délivrent aucun certificat de qualification<sup>18</sup>, ou en délivrent *un mais n'offrent pas de qualification précise permettant d'accéder à un emploi*<sup>19</sup>.

Notons aussi, et ce n'est pas anodin dans le débat de longue date entre la formation en alternance proposée dans le cadre des Régions (IFAPME et SFPME) et celle organisée dans le cadre de l'enseignement obligatoire (giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles), que l'Avis n°3 stipule que *tous les jeunes jusqu'à 18 ans doivent être pris en charge par l'enseignement [...] et que les jeunes de 18 ans et plus peuvent être pris en charge par l'enseignement ou par le secteur de la formation*<sup>20</sup>. Débat qui est loin d'être clos comme en témoigne la sortie récente dans la presse de syndicats enseignants (CGSP-Enseignement [syndicat enseignant lié à la FGTB<sup>21</sup> dans l'enseignement officiel], le Setca-Sel [syndicat enseignant lié à la FGTB dans l'enseignement libre] et l'Appel [syndicat enseignant lié à la CGSLB dans l'enseignement libre] : *Nos inquiétudes ont toujours été vives quant à l'avenir de l'enseignement qualifiant. Il fait office de filière de relégation au sein de notre système scolaire inégalitaire et est couramment critiqué sans prise en compte de son contexte difficile. Malheureusement, ces inquiétudes viennent de s'amplifier après la divulgation d'une note conjointe adoptée par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof qui livre les intentions de nos décideurs politiques en matière de formation et d'enseignement qualifiant, en particulier pour l'alternance* »<sup>22</sup>. Dans un

<sup>16</sup> Certificat de l'enseignement secondaire supérieur, permettant d'accéder au supérieur universitaire et non-universitaire grâce à la réussite des cours de la formation commune.

<sup>17</sup> Certificat de qualification, lié au métier, acquis après une 6<sup>e</sup> ou une 7<sup>e</sup> année dans le technique ou le professionnel.

<sup>18</sup> L'Avis n°3 identifie ici les techniques sociales et les techniques artistiques.

<sup>19</sup> Avis n°3 du Groupe central, p. 76.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 218.

<sup>21</sup> La [FGTB](#) (Fédération générale du travail de Belgique) est l'une des trois organisations syndicales représentatives des travailleurs en Belgique avec la [CSC](#) (Confédération des syndicats chrétiens) et la [CGSLB](#) (Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique).

<sup>22</sup> BERNAERTS, M., Le projet qui inquiète les syndicats : "L'école doit rester obligatoire jusqu'à 18 ans", in *La DH/Les Sports+* : [Le projet qui inquiète les syndicats : "L'école doit rester obligatoire jusqu'à 18 ans" - La DH/Les Sports+ \(dhnet.be\)](#).

article qui reprend cette communication, Joseph Thonon, président de la CGSP-Enseignement, précise : « *En théorie, l'obligation scolaire est en vigueur jusqu'à 18 ans, mais, à partir de 15 ans, le jeune peut se diriger vers l'enseignement en alternance. Or il est essentiel que les jeunes gardent un contact avec le monde scolaire, ce qui n'est pas le cas dans les IFAPME*<sup>23</sup>. Une autre réalité que nous ne manquons jamais de mentionner lorsqu'il s'agit de distinguer l'alternance dans l'enseignement obligatoire et l'alternance organisée par des opérateurs régionaux, c'est que ces opérateurs (IFAPME et SFPME) n'ont pas les mêmes exigences en matière d'accueil des élèves : elles ont un pouvoir de sélection à l'entrée ; nous avons reçu plusieurs témoignages de jeunes qui ont vu leur formation interrompue du jour au lendemain, sans autre explication. Comme nous l'écrivions déjà en 2013 : *L'IFAPME n'a pas pour objectif majeur de former des citoyens du monde. Elle forme des ouvriers et des techniciens dans une perspective d'excellence d'abord professionnelle. Et par son mode de sélection, elle se départit d'une mission fondamentale des CEFA qu'il s'agit de préserver et de protéger : viser la rescolarisation et la réinsertion sociale de tout jeune*<sup>24</sup>.



© UFAPEC - Michaël Lontie

<sup>23</sup> Idem.

<sup>24</sup> LONTIE, M., *Nouveau regard sur l'enseignement qualifiant*, étude UFAPEC n°1, décembre 2013, p. 23 : <https://www.ufapec.be/files/files/analyses/2013/3113-etude-qualifiant.pdf>.

## 2. Les transitions entre les dernières années de l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ou l'entrée dans un métier : ce que dit l'Avis n°3

- Le passage de la filière de transition à l'enseignement supérieur

Même si rien n'est prévu en ce qui concerne l'opérationnalisation de la filière de transition dans l'Avis n°3, celui-ci propose plusieurs pistes pour améliorer le passage entre la filière de transition et l'enseignement supérieur. L'Avis n° 3 insiste notamment sur la nécessité de repenser la mécanique actuelle des options, qui ne permet pas toujours une transition pertinente vers les propositions de l'enseignement supérieur. Le texte évoque ainsi certaines associations d'options "improbables et improductives", ce à quoi il s'agit de remédier.

En ce qui concerne la certification, le texte souligne qu'une certification basée, au moins partiellement, sur des épreuves externes (épreuves identiques dans tous les établissements proposant de la transition) à la fin du parcours de transition est nécessaire. Cela s'explique par un niveau de maîtrise des connaissances qui s'avère très inégal d'un établissement scolaire à l'autre lorsque le cadre repose sur une certification basée exclusivement ou quasi exclusivement sur des épreuves internes (propres à chaque établissement scolaire). La conséquence de cela, c'est que certains élèves sont très bien préparés à l'enseignement supérieur, tandis que d'autres n'ont pas acquis les bases nécessaires pour se lancer positivement dans des études supérieures de type long ou même de type court. Le pari est donc, c'est du moins notre lecture, que l'exigence des épreuves certificatives externes pour l'obtention du CESS rencontrent désormais l'exigence d'une entrée positive dans n'importe quel type d'enseignement supérieur.

A ce propos, l'Avis n°3 demande de *veiller à ce que la filière de transition, qui prépare à l'enseignement supérieur, demeure aussi ouverte que possible, en faisant en sorte qu'un ensemble très large de choix reste possible après l'enseignement secondaire, selon le principe du "libre accès" qui prévaut actuellement en matière de transition entre le secondaire et le supérieur en FWB<sup>25</sup>. Il faut entendre par "libre accès" l'idée que le CESS ouvre les portes de toutes les études supérieures<sup>26</sup> aux élèves qui l'ont obtenu.*

Enfin, l'Avis n°3 plaide pour davantage de communication, de collaboration et de cohérence entre le secondaire et le supérieur. Il s'agit de développer une culture et des outils communs, d'organiser un dialogue autour des référentiels respectifs et de prévoir une mobilité des personnels. Le développement de projets pédagogiques conjoints et la mise en place d'actions communes pour favoriser l'orientation des élèves via des dispositifs de tutorat sont également évoqués.

---

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 83.

<sup>26</sup> Ou aux examens d'entrée si de telles épreuves sont organisées.

- **Le passage de la filière métier à l'enseignement supérieur**

Le découpage en deux filières, l'une préparant explicitement à l'enseignement supérieur et l'autre focalisée sur l'apprentissage d'un métier tout en bénéficiant d'une formation générale solide propre à l'enseignement obligatoire, mais désormais davantage en lien avec ce métier, mène à une modification explicite des objectifs de l'enseignement qualifiant. Si, actuellement, le CESS que l'élève obtient à l'issue de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel autorise à s'inscrire dans n'importe quelles études supérieures, dans les faits, de nombreux jeunes issus du qualifiant se rendent vite compte que leur bagage ne leur permet pas un parcours de réussite tous horizons. A l'UFAPEC, il nous est arrivé d'avoir des retours d'étudiants désabusés, estimant qu'on leur avait "menti" quant au statut de ce CESS ouvert à toutes les possibilités dans les filières actuelles de qualification.

C'est cette difficulté que l'Avis n°3 entend lever par la mise en place d'un CESS propre à la filière métier, CESS qui ne serait pas équivalent au CESS de la filière de transition, mais qui autoriserait l'accès à une épreuve spécifique ou à une formation complémentaire pour pouvoir entrer dans l'enseignement supérieur. Cette année complémentaire s'effectuerait *dans le cadre d'une 7<sup>e</sup> année d'enseignement de plein exercice ou dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale*<sup>27</sup>. En cas de réussite de l'épreuve ou de l'année complémentaire, des dispenses liées à son cursus dans la filière métier et dans l'année complémentaire devraient être prévues pour « *certaines cours dans les filières d'enseignement supérieur de type court correspondant à leur qualification* »<sup>28</sup>.

- **Le passage de la filière métier à l'exercice du métier**

L'Avis n°3 souhaite voir renforcées les synergies enseignement-formation-emploi (EFE). En effet, depuis plusieurs années, la Région wallonne (qui a en charge la formation en dehors du cadre de l'enseignement obligatoire), la Fédération Wallonie-Bruxelles (en charge de l'enseignement obligatoire et de la promotion sociale) et les secteurs de l'entreprise ont conclu une série de conventions sectorielles afin, notamment, de favoriser la qualité de la formation des élèves et des maîtres, l'organisation de l'alternance ou la mise en place des stages en entreprise. Nous y reviendrons plus loin, lorsque nous donnerons la parole aux personnes rencontrées dans le cadre de notre groupe de travail sur l'après tronc commun, mais il y a toujours une crainte de voir l'entreprise dicter les attendus du parcours de qualification. Il s'agit que les apprentissages de la filière métier bénéficie à l'élève pour un parcours de réussite dès l'entrée dans le métier, mais aussi tout au long de sa carrière. Il ne faudrait évidemment pas que, par exemple, les épreuves sectorielles deviennent les seuls modèles des épreuves organisées à l'école<sup>29</sup>. Pour autant, il ne faudrait pas non plus manquer les opportunités permettant à l'élève de bénéficier des outils, des infrastructures et des expertises de l'entreprise dans son parcours de formation lorsque cela est pertinent, porteur et possible.

---

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 208.

<sup>28</sup> *Idem*.

<sup>29</sup> Lire à ce sujet LONTIE, M., *Les évaluations externes ont la cote, mais à quoi servent-elles ?*, analyse UFAPEC n°33.15, décembre 2015, p. 7 : [Microsoft Word - 33 évaluations externes \(ufapec.be\)](https://www.ufapec.be/fr/microsoft-word-33-evaluations-externes).



Cette proximité renforcée avec le monde de l'entreprise affirmée dans l'Avis n°3 doit par exemple permettre une mutualisation des infrastructures et optimiser le taux d'occupation des centres de référence (CDR)<sup>30</sup>, des centres de compétences (CDC)<sup>31</sup>, des centres de technologies avancées (CTA)<sup>32</sup> et des centres d'excellence professionnelle (CEP)<sup>33</sup>.

L'objectif est aussi de renforcer l'offre de stages, qu'il s'agisse de stages dans le plein exercice ou de stages en alternance. Ces stages, remarque l'Avis n°3, pourraient, selon le contexte, se dérouler au sein des CDR, CDC, CTA et CEP. Une attention particulière doit être portée à la qualité de ces stages, insiste le texte, et *si la labellisation des entreprises peut offrir un certain mode de contrôle de qualité des stages, il est préconisé d'adopter une approche intégrée et cohérente de l'encadrement des stages, de l'immersion et de l'alternance, et du rôle de l'accompagnateur ou du référent*<sup>34</sup>. La labellisation des entreprises (labellisation qui doit permettre de valoriser les entreprises qui proposent un accompagnement de qualité au jeune en formation et de motiver davantage les entreprises à participer activement à ce cercle vertueux) n'est donc pas l'unique piste visant à garantir la qualité des stages et de l'immersion en entreprise. L'accompagnement du jeune et la sensibilisation aux attitudes professionnelles appropriées (*soft skills*, ou compétences comportementales) devront être renforcés. Par ailleurs, une base décrétales et un pilotage adéquat et efficace de l'immersion en entreprise devront être installés.

---

<sup>30</sup> Situés à Bruxelles, les centres de référence (CDR) organisent et accueillent des formations pour un secteur particulier. Ils s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi, mais aussi aux travailleurs en formation et aux élèves. Ils « *doivent développer une expertise pour identifier les besoins des entreprises, analyser les besoins des secteurs dans un objectif de mise à l'emploi, faire un état des formations et concevoir des formations dans un cadre équipé. Ils doivent aussi proposer des pistes d'amélioration quantitative et qualitative et constituer des plates-formes pédagogiques où trouver des solutions entre différents partenaires.* » Source : <https://www.febisp.be/fr/publications/dossier-les-copilotes-de-la-formation-professionnelle-nommons-les-cdr-cdc-et-cta>.

<sup>31</sup> Situés en Wallonie, les centres de compétence (CDC) organisent et accueillent également des formations pour un secteur particulier. L'un des objectifs consiste à « *mutualiser l'ensemble des équipements de base et de haute pointe, utile à la formation des demandeurs d'emploi, des travailleurs, des apprentis, des élèves...* » pour le secteur en question. Source : <https://www.febisp.be/fr/publications/dossier-les-copilotes-de-la-formation-professionnelle-nommons-les-cdr-cdc-et-cta>.

<sup>32</sup> « Un centre de technologies avancées (CTA) est une infrastructure reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, installée dans un établissement d'enseignement secondaire qualifiant et mettant des équipements pédagogiques de pointe à disposition des élèves, des étudiants et des enseignants des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale, quel que soit le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que des apprentis et formateurs de l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME), de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) et du Service Formation PME (SFPME), des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations techniques qualifiantes. Cette offre de formation qualifiante doit être complémentaire, tant au niveau géographique que sectoriel, à l'offre des Centres de Compétence (CDC) en Région wallonne et à celle des Centres de Référence professionnelle (CDR) en Région bruxelloise. » Source : [Les Centres de Technologies Avancées en FWB - Mon Ecole, Mon Métier \(cfwb.be\)](https://www.cfwb.be/fr/les-centres-de-technologies-avancees-en-fwb-mon-ecole-mon-metier).

<sup>33</sup> Les centres d'excellence professionnelle (l'Avis n°3 parle de centres d'excellence sectoriels) doivent se développer prochainement grâce à un subventionnement européen Erasmus+. Inscrits dans une dynamique collaborative avec les centres régionaux et locaux, ils « *opéreront à deux niveaux: au niveau national, en associant un large éventail de parties prenantes locales, créant des écosystèmes de compétences pour l'innovation, le développement régional et l'inclusion sociale tout en collaborant avec les CEP d'autres pays par l'intermédiaire de réseaux de collaboration internationaux [et] au niveau international, en rassemblant les CEP qui partagent un intérêt commun pour: des secteurs ou des écosystèmes industriels spécifiques [et] des approches innovantes [...]* ». Source : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-b/key-action-2/centres-vocational-excellence>.

<sup>34</sup> Avis n°3, pp. 219-220.



### 3. Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence...

Nous l'avons pointé dans notre introduction, il y a un enjeu d'importance autour de la filière métier étant donné le statut actuel de l'enseignement qualifiant. La relégation vers l'enseignement technique (plus particulièrement vers les techniques de qualification) et professionnel participe à un défaut d'attractivité de cet enseignement pour des élèves qui ont un attrait réel pour des formations qualifiantes, mais qui, comme ils s'en sortent plus ou moins bien dans l'enseignement de transition, renoncent à leur choix du cœur tant qu'aucune attestation restrictive ne vient perturber leur parcours. Si nous souhaitons vraiment que les choses changent et que l'élève choisisse réellement et de manière éclairée le parcours, quel qu'il soit, qui le mènera au mieux de ses compétences et de ses ambitions avec toute la motivation nécessaire à son projet, la perception doit changer. La filière métier doit dès lors proposer un schéma d'opportunités sensiblement différent de celui proposé dans le système actuel. Nous ne reviendrons pas ici sur les enjeux de l'éducation au choix et de l'approche orientante tout au long du tronc commun<sup>35</sup>, mais il est clair qu'une plus grande symétrie doit présider à la mise en place de la filière de transition et de la filière métier, certainement en envisageant des passerelles similaires d'un côté comme de l'autre au début du parcours de chacune des deux filières, comme cela a déjà été évoqué. Mais aussi en parvenant à montrer comment ces deux filières sont aussi attractives l'une que l'autre et parviennent à générer des parcours de réussite jusqu'à l'emploi et par la suite. En effet, l'accès à un premier emploi ne peut pas être l'unique, ou le principal but. L'objectif de chaque filière est différent (préparer à entrer positivement dans le supérieur vs préparer à entrer positivement dans un métier), mais l'objectif ultime est le même : donner tous les outils nécessaires à un parcours professionnel qui nous correspond, qui nous plaît et qui a du sens.



© UFAPEC - Michaël Lontie

<sup>35</sup> Lire à ce sujet : LONTIE, M., *Vers une orientation réfléchie et positive*, étude UFAPEC n°12/21\ET2, août 2021, 59 pp. : [1221-Et2-Etude-orientation-1.pdf \(ufapec.be\)](https://www.ufapec.be/1221-Et2-Etude-orientation-1.pdf).

Cette question du sens est aussi essentielle tout au long du parcours de formation. Le besoin de sens contribue très certainement à la motivation des élèves au quotidien. A la maîtrise des savoirs et des compétences de base, l'enseignement doit parvenir à davantage allier le sens des apprentissages au projet du jeune. Les indicateurs de l'enseignement 2021, s'ils montrent une diminution globale du taux de sortie des élèves entre 2010 et 2019, mettent également en lumière que ce taux se situe entre 1,6 % et 2 % pour la transition durant cette période pour une fourchette entre 8,8 % et 11,6 % en ce qui concerne la qualification<sup>36</sup>. La répartition en fonction de la filière et de l'année d'étude fréquentée montre la disproportion par filière, avec des taux de sortie autour de 1.5 % pour les élèves inscrits dans le général en 2018-2019 pour des taux de sortie autour de... 15 % (soit dix fois plus) en professionnel<sup>37</sup>. Nous pouvons supposer que, premièrement, la possibilité de se former dès 15 ans en alternance à l'IFAPME ou au SFPME et que, deuxièmement, la dynamique de relégation entre filières explique que les taux de sortie en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire touchent davantage les élèves de technique de qualification et de professionnel que ceux qui sont en général ou en technique de transition. Mais sans doute y a-t-il aussi quelque chose à faire du côté du sens des apprentissages et de la motivation. Nous y reviendrons.

Un autre indicateur qu'il nous semble pertinent de pointer ici dans la perspective de l'excellence de la filière métier et sur lequel il faudra sensiblement progresser dans un objectif de symétrie entre les deux filières, c'est l'indice socio-économique moyen des élèves par filière et des élèves en alternance dans l'enseignement obligatoire. Le tableau présenté en page 41 des indicateurs de l'enseignement 2021 montre explicitement que les élèves du deuxième et du troisième degré inscrits en technique de qualification et en professionnel ainsi que les élèves en alternance ont globalement un indice socio-économique inférieur à la moyenne, tandis que ceux du deuxième et du troisième degré inscrits en général et technique de transition ont un indice socio-économique supérieur à la moyenne<sup>38</sup>. La filière métier devra donc, demain, bénéficier de mesures qui la rendent attrayante pour un public plus hétérogène qu'aujourd'hui. Sans cela, il y a un risque réel de ne faire que reproduire des schémas et des mécanismes générés par le système actuel dans une structure se voulant pourtant nouvelle.

En 2017, l'Avis n°3 nourrissait encore certains espoirs sur base de la certification par unités (CPU)<sup>39</sup>. Mais cette dernière ayant fait long feu, même si certains dispositifs CPU sont préservés dans le cadre du nouveau parcours d'enseignement qualifiant (PEQ), il s'agit de rebâtir quelque chose de véritablement nouveau. Cette perspective est à la fois enthousiasmante et inquiétante. Enthousiasmante, parce que l'on a l'impression que la réforme du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire (avec des domaines et des référentiels pensés pour une formation de base plus ouverte aux différents possibles), ainsi que les ambitions de l'Avis n°3 offrent une vraie opportunité de changement. Mais

---

<sup>36</sup> Cf. Les indicateurs de l'enseignement 2021, « 18.4 Comparaison des taux de sorties prématurées selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée », p. 55 : [Enseignement.be - Les indicateurs de l'enseignement 2021](https://www.enseignement.be/indicateurs).

<sup>37</sup> *Ibidem*, « 18.3 Répartition par groupe d'âges des 8 720 élèves sortis en 2019-2020 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2018-2019 », p. 55.

<sup>38</sup> *Ibidem*, « 11.1 Indice socio-économique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2019-2020 », p. 41.

<sup>39</sup> Cf. Avis n°3 pp. 207-210.

inquiétante aussi, tant l'enseignement qualifiant semble peu entendu par les organes de décision aujourd'hui. En témoigne le PEQ, qui manque cruellement de souffle et retire au qualifiant des ressources qui auraient pu bénéficier plus explicitement (par rapport à la CPU) à l'accompagnement et à la remise à niveau des élèves.

Notons que l'Avis n°3 insiste sur la nécessité d'une « *formation générale solide [qui] doit coexister avec la formation qualifiante durant les trois années de cette filière* »<sup>40</sup>. C'est déjà le cas actuellement puisque, par exemple, les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en technique de qualification ont 18 heures de formation commune minimum pour 16 à 18 heures de formation optionnelle<sup>41</sup>. En 6<sup>e</sup> professionnelle, ils ont entre 13 et 17 heures de formation commune minimum (avec renforcement possible) pour 18 à 22 heures de formation optionnelle<sup>42</sup>. Pour évoquer la transition, la formation commune en 5<sup>e</sup> générale compte entre 16 et 19 heures de cours, sachant que les heures de mathématiques et de sciences (formation optionnelle obligatoire) ne sont pas reprises dans cette formation commune<sup>43</sup>. Pointons ici le fait que la formation générale de l'enseignement qualifiant a été renforcée en 2013 par décret<sup>44</sup>, renforcement jugé *indispensable à l'élève tant pour acquérir des compétences et savoirs en matière de citoyenneté et de poursuite éventuelle des études supérieures que pour sa formation qualifiante*<sup>45</sup>. Enfin, toujours dans la perspective du sens accordé par l'élève à sa formation et de sa motivation à persévérer dans son effort jusqu'au diplôme, nous voulons souligner aussi que l'Avis n°3 insiste sur *l'utilité d'adapter le contenu de la formation générale pour établir, autant que faire se peut, un lien entre les matières enseignées dans ce cadre et le métier choisi par l'élève*<sup>46</sup>. Et il ajoute que *les référentiels devront être adaptés en ce sens*<sup>47</sup>.

---

<sup>40</sup> Avis n°3, p. 207.

<sup>41</sup> Cf. Circulaire générale relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études 2021-2022, pp. 53-54 : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=8455](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8455).

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 60.

<sup>43</sup> *Ibidem*, pp. 28-29.

<sup>44</sup> Cf. Décret modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 ([https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39896\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39896_000.pdf)), décret du 5 décembre 2013 qui modifie la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire ([https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/02252\\_004.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/02252_004.pdf)).

<sup>45</sup> Cf. Circulaire générale relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études 2021-2022, p. 51 : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=8455](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8455).

<sup>46</sup> Avis n°3, pp. 210-211.

<sup>47</sup> *Ibidem*, p. 211.

## 4. De (très) vives inquiétudes du côté des écoles proposant un parcours de qualification

Nous l'évoquions en introduction de cette étude, nous n'avons eu aucune difficulté pour trouver des directions d'établissements ou des coordonnateurs concernés par des élèves de l'enseignement qualifiant pour témoigner dans le cadre de notre groupe de travail consacré à l'avenir des dernières années de l'enseignement obligatoire. Par contre, plusieurs directions de l'enseignement de transition ont décliné notre invitation. Ce que nous comprenons très bien puisque, parallèlement, les directions de l'enseignement libre interpellaient la ministre Caroline Désir sur la surcharge administrative imposée à leur fonction, renforcée par la crise sanitaire, la mise en place des plans de pilotage et les nombreuses réformes du pacte, sur leur difficulté de trouver des enseignants dans un contexte de pénurie avec le cadre qui s'impose depuis la réforme des titres et fonctions<sup>48</sup>. Nous ne voyons donc pas un désintérêt de leur part pour la question, mais plutôt un ordre de priorité pour des directions très sollicitées par leurs tâches multiples, épuisées et découragées par l'ampleur de la tâche. Mais, malgré cela, plusieurs directions du qualifiant, ou d'écoles proposant à la fois de la transition et de la qualification, nous ont accordé un temps considérable. Nous les en remercions encore chaleureusement. Et s'ils sont venus, c'est aussi pour témoigner d'inquiétudes fortes.

### • Sur la transition entre le tronc commun et la filière métier

Pascale Lejeune est directrice à l'Institut-Saint-Roch de Marche-en-Famenne. A l'issue du premier degré, l'école propose à la fois de l'enseignement technique de transition, du technique de qualification et du professionnel. Certaines options qualifiantes se font dans le cadre du plein exercice et d'autres sont accessibles via le CEFA (alternance). Si cette directrice n'avait pas encore pu prendre connaissance des nouveaux référentiels du tronc commun au moment de nos travaux, la grille-horaire était arrêtée et publiée depuis un certain temps et elle avait pu avoir certains échos de la part de collègues avertis. Elle s'inquiétait particulièrement des élèves ayant un projet de longue date s'inscrivant dans un parcours de qualification : *Quand je vois ce qu'on propose dans la grille du tronc commun (le latin obligatoire pour tout le monde, 5h de cours "à connotation technologique", tout ce qui touche à la citoyenneté, au domaine informatique, culturel et autres...), cinq périodes réparties sur trois ans pour éveiller aux métiers du qualifiant, je trouve ça peu. Mon collègue du premier degré est très inquiet parce que les élèves qui ont déjà dans le cœur de se diriger vers le qualifiant ne trouvent pas leur compte au premier degré et se réjouissent de pouvoir faire, dans le courant de la 3<sup>e</sup> année, ce passage vers une 3<sup>e</sup> professionnelle. Parce que c'est un choix qui a été mûri, réfléchi. On va les maintenir trois ans à faire, en fin de compte, très peu de choses qui les motivent. Ça va être un calvaire pour certains élèves et je trouve qu'on n'a pas suffisamment travaillé l'orientation vers ces métiers techniques et technologiques. Donc oui, moi, je suis inquiète pour l'avenir des filières techniques pour la suite. Alors, sans doute que ceux qui nous arriveront viendront vraiment par choix positifs, en tout cas je l'espère. Mais il manque quoi ? Des ponts vers la pratique professionnelle, une présence des élèves du tronc commun dans les ateliers. D'après ce que j'entends, ils ne vont pas passer du*

<sup>48</sup> Lire à ce sujet l'interview d'Alain Koeune, président de la FEADI (Fédération des associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique) dans Le Soir du 23 mars 2022 :

<https://www.lesoir.be/431671/article/2022-03-23/ecoles-la-detresse-des-directeurs-du-secondaire-libre>.



*temps dans les ateliers durant le tronc commun, pour travailler sur des machines, etcetera. Bref, on va bricoler. Est-ce que c'est comme ça qu'on va les éveiller aux métiers techniques et technologiques ? Enfin, je suis curieuse de voir les référentiels, mais d'après ce que mon collègue qui participe au groupe de travail me dit, on n'aura pas besoin d'aller dans un atelier dans le cadre du tronc commun, ils ne vont pas nécessairement manipuler les machines dont nous disposons dans nos écoles qualifiantes. Pour ces jeunes-là, qui savent qu'ils veulent se diriger vers les métiers manuels, l'allongement d'un an va être pénible et je ne sais pas dans quel état ils arriveront dans l'enseignement qualifiant. Moi, je suis inquiète par rapport à ça.*

Il ne s'agit pas d'une inquiétude isolée. Bernadette Devillé est la directrice de l'Institut Don Bosco de Woluwe-Saint-Pierre. L'école dispose d'un premier degré ainsi que d'un deuxième et d'un troisième degré qualifiant dans le domaine technique industriel et dans les arts graphiques. Si cette directrice n'a pas pu participer à nos travaux, nous avons pu la rencontrer en parallèle à deux reprises avec Stéphane Allard, le sous-directeur. La majorité des images illustrant cette étude ont été prises lors d'une visite dans leur établissement. Tous les deux témoignent également leur inquiétude sur la pertinence de ce qui est envisagé dans le cadre du tronc commun pour préparer et motiver les élèves à rejoindre la filière métier à l'issue de celui-ci. Pour eux aussi, il est important que les élèves soient confrontés à la réalité du métier et aux machines qu'ils seront appelés à manipuler dans le cadre de leur formation. Stéphane Allard nous dit : *On ne se rend pas bien compte de la qualité du matériel dont disposent les écoles qualifiantes. Or nous sommes persuadés qu'une première approche de ces outils est essentiel pour intéresser les élèves, leur donner envie de rejoindre telle ou telle autre option et se rendre compte de ce que ça peut avoir comme impact sur leur profession future. Tant que l'on n'a pas cette appréhension de l'entreprise, du matériel utilisé, on ne peut pas motiver réellement les élèves à ces métiers-là.*



© UFAPEC - Michaël Lontie



- **Sur le statut du CESS**

Nous avons évoqué plus haut la question de la formation générale dans l'enseignement qualifiant et le fait que celle-ci avait été augmentée pour les élèves du technique de qualification et du professionnel dans le but de leur donner des bases solides pour leur insertion dans la société et pour leur permettre de mieux se préparer à l'enseignement supérieur. Pascale Lejeune se demande ce qui sera envisagé pour le CESS du qualifiant et l'accès aux études supérieures. Car, si elle reconnaît que les contenus des cours de la formation générale ne sont pas les mêmes d'une filière à l'autre, que la méthodologie et la façon d'aborder la matière ne va pas aussi loin dans les programmes de la formation commune du qualifiant par rapport à la transition, le nombre d'heures dans la grille horaire est sensiblement le même : *Va-t-on augmenter la part des cours techniques et pratiques pour diminuer à nouveau un petit peu la formation commune qu'on a augmenté il y a quelques années, la formation ne se déroulant plus en quatre ans, mais en trois ? Si oui, cela nécessite de faire une année complémentaire afin d'avoir un bagage suffisant pour entamer des études supérieures. Mais à ce stade-ci, on ne sait pas trop comment on va modifier les grilles en termes de proportion formation commune et cours techniques et pratiques. On n'en sait rien.*

Françoise Marly est coordinatrice du CEFA libre Mouscron-Comines. Elle n'est pour sa part pas du tout convaincue de la pertinence de la mise en place d'un CESS à double vitesse d'une filière à l'autre : *On nous parle d'un petit CESS au bout d'une 6<sup>e</sup> année de qualification. Excusez-moi, mais si on veut revaloriser la filière qualifiante, est-ce avec le petit CESS qu'on va y arriver ? Pour avoir un CESS traditionnel, ils vont devoir faire une 7<sup>e</sup>. Donc les élèves de la filière qualifiante devront de toute façon faire une 7<sup>e</sup> pour avoir un CESS qui leur donnera accès aux études supérieures. Ce n'est pas comme ça que je vois une revalorisation, en allongeant la filière qualifiante et en laissant la filière générale comme phase de transition comme elle fonctionne maintenant. (...) J'ai le sentiment que le qualifiant, on a tendance à le mettre de plus en plus à la trappe. Malgré le pacte de l'excellence, j'ai beaucoup de doutes quant à la mise en place réelle de cette excellence au niveau de toutes les filières de l'enseignement. Vraiment, si c'est une revalorisation que l'on vise et que l'on opte pour un « petit CESS », soit une année complémentaire à faire pour des jeunes de la filière qualifiante, il y a quelque chose qui m'échappe complètement. (...) Combien de parents vont comprendre que le choix positif consiste à partir dans une filière qualifiante avec, au bout du compte, comme récompense, de devoir faire une 4<sup>e</sup> année pour avoir un CESS qui permet d'entreprendre des études supérieures ? Je ne sais pas.*

Il semble bien nécessaire qu'un CESS permettant d'accéder au supérieur reste accessible via la filière métier. Cela dit, il y avait aussi cette volonté des acteurs de l'enseignement lors des travaux du pacte de clarifier les parcours dans le but de dire clairement aux élèves que s'ils choisissent la transition, c'est dans la perspective du supérieur et que s'ils choisissent la filière métier, c'est dans la perspective d'acquérir un métier au bout de trois ans. Comme le pointe Pascale Lejeune, avec l'allongement du tronc commun, il n'y aura plus que trois ans au lieu de quatre pour accéder à un métier. Il paraît donc difficile d'envisager des cours complémentaires pour préparer les élèves de la filière métier qui le souhaiteraient et d'ainsi compléter leur grille horaire avec un programme spécifique en vue du supérieur. On ne peut pas rajouter des heures de cours à l'envi non plus. On se doute donc qu'à un moment donné, il va falloir une année complémentaire pour avoir un CESS permettant d'accéder au supérieur via la filière métier. Cela a aussi du sens dans la mesure où la filière de transition

accueillera un certain nombre d'options à vocation technique et technologique, avec une proposition de formation commune qui prépare effectivement à l'enseignement supérieur. Pour autant, dans la mesure où il ne sera probablement pas possible de changer de filière après la première année dans l'une des deux filières, il y a peut-être d'autres solutions à trouver. Il serait par exemple possible d'envisager que le CESS obtenu après trois ans dans la filière métier permette d'accéder à l'enseignement supérieur pour des études qui sont en lien direct avec l'option de base groupée (OBG)<sup>49</sup> suivie par l'élève. Il y aurait donc une différence significative entre le CESS de la filière de transition après trois ans (CESS qui permettrait à l'élève de transition, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, de s'orienter vers n'importe quelle formation de l'enseignement supérieur) et le CESS de la filière métier, tout en conservant un attrait réel pour celui-ci. Il faut en effet absolument éviter une perte d'attrait pour le CESS dans la filière métier, au risque d'avoir des élèves qui se consacrent exclusivement aux UAA permettant d'obtenir le certificat de qualification (CQ). Par ailleurs, ce CESS après trois ans permettrait d'intégrer une formation spécifique lors d'une année complémentaire afin d'obtenir un CESS d'un statut équivalent au CESS de la filière de transition, via le plein exercice ou la promotion sociale. Cette année complémentaire pourrait, le cas échéant, être complétée par des UAA du CQ que l'élève n'aurait pas réussies.

Cette ouverture, même si elle ne peut concerner qu'un faible pourcentage des élèves (ce qui n'est toutefois pas certain), a le mérite de préserver l'attractivité de la filière métier auprès des élèves et de leurs parents. Lors de nos travaux, une maman s'exprimait dans ce sens : *C'est clair qu'un petit CESS, c'est loin d'être valorisant. Pour un enfant, se dire « Moi je fais le petit et toi tu fais le grand », ça ne va pas. A la limite, on pourrait se dire que ceux qui resteraient dans la même option dans le supérieur pourraient obtenir un CESS qui serait équivalent aux autres. Là, ça pourrait peut-être encore être acceptable. Mais là, dans l'état actuel des choses, ça ne l'est pas pour l'enfant. Et les parents, ils vont complètement s'y perdre en attendant. Ça ne va certainement pas permettre d'encourager les enfants à aller vers cette filière-là. Un CESS doit permettre l'accès à l'enseignement supérieur, point.*

- **Sur le risque pour l'emploi des personnels dans le qualifiant**

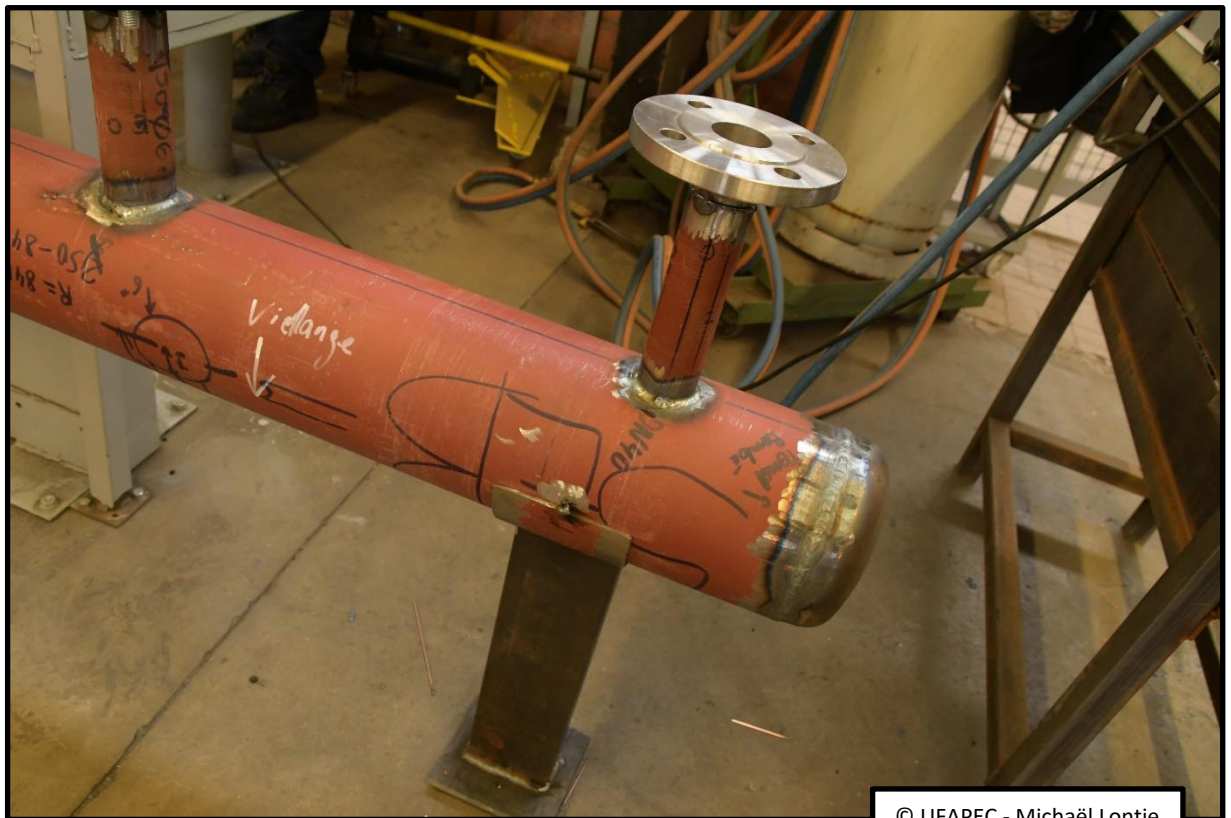
Nous n'entrerons pas ici dans les détails, mais force est de constater que plusieurs des intervenants lors de nos travaux se sont explicitement inquiétés des personnels de l'enseignement actuellement en fonction. C'est, par exemple, le cas d'Adrien Rosman, permanent communautaire du Setca-Sel (pour rappel, il s'agit du syndicat enseignant dans l'enseignement libre lié à la FGTB). Il nous dit : *On sait que la mise en place des deux filières secondaires supérieures envisagée dans le cadre du pacte va générer une série de disparitions d'emplois, voire de glissements vers d'autres fonctions. Pour nous, il est essentiel que l'on prévienne, que l'on prépare et que l'on accompagne la requalification des personnes. De plus, cette question ne touche pas uniquement la seule dimension de l'emploi, mais aussi aux conditions d'apprentissage, à la qualité des apprentissages qui sont délivrés. Et pour*

---

<sup>49</sup> On appelle actuellement « options de base groupées » (OBG) les options de l'enseignement technique de transition et de l'enseignement artistique de transition listées par l'annexe II de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire ([https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721\\_000.pdf](https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721_000.pdf)), ainsi que les options des deuxième et troisième degrés des enseignements techniques de qualification et professionnels listées par l'annexe IV du même arrêté. Ce sont les OBG qui seraient désormais intégrées à la filière métier qui sont ici visées.

*nous, garantir que l'on on requalifie les personnels et que l'on puisse les réintégrer avec une formation adaptée dans le système éducatif, c'est garantir la qualité des apprentissages.*

*Cette inquiétude n'est pas seulement présente dans le chef des syndicats, mais aussi des directions d'écoles. Françoise Marly, Bernadette Devillé et Pascale Lejeune nous ont aussi fait part de cette inquiétude, notamment avec l'allongement du tronc commun et le passage des filières en trois ans. La dernière nous partage ceci : Je ne cache pas que ça génère évidemment beaucoup d'inquiétude au niveau des équipes enseignantes. On ne sait pas trop ce que vont devenir une partie de nos enseignants, et particulièrement en 3<sup>e</sup>. Est-ce qu'ils vont pouvoir être redirigés vers le tronc commun ? Probablement, mais pas tous, puisque l'on va quand même diminuer fortement le nombre d'heures. Et puis, quid des contenus des cours à orientation technologique et des fonctions qui pourront effectivement donner ces cours. On n'a aucune information concrète par rapport à ça, et donc ça génère beaucoup d'inquiétude.*



© UFAPEC - Michaël Lontie

## 5. Une formation au sein de la filière métier qui *professionnalise*

- Des parcours spécifiques pour chaque OBG de la filière métier ?

Nous l'avons déjà évoqué, la mise en place de la filière métier doit nécessairement trancher avec l'organisation de l'enseignement qualifiant tel que nous le connaissons aujourd'hui, si l'on veut rendre cette filière attractive pour un public plus large et plus hétérogène qu'aujourd'hui. Il ne suffit pas de décréter la fin de la relégation pour que celle-ci s'arrête sans repenser le système en profondeur.

Olivier Remels est le secrétaire général de la Fondation pour l'enseignement, fondation d'utilité publique, créée en 2013, qui rassemble les employeurs du monde de l'enseignement (donc les fédérations de PO et Wallonie-Bruxelles-Enseignement) d'un côté, et, de l'autre, les employeurs de l'entrepreneuriat intersectoriel, c'est à dire l'Union wallonne des entreprises, Beci (Brussels Enterprises Commerce & Industry) et EPM (école d'entreprises, perfectionnement, management). S'ajoutent à eux toute une série d'administrateurs indépendants, d'experts ou d'autres personnes intéressées par les questions de qualité et d'équité dans l'enseignement francophone, en lien avec l'emploi et la formation. Pour Olivier Remels, *le cœur du sujet, c'est certainement le lien entre une orientation positive dans le tronc commun et la transition avec ce qui suit et, en particulier, l'enseignement qualifiant. Dans le cadre de sa réforme, il s'agira de revoir l'orientation à l'entrée et dans le parcours du qualifiant. C'est évidemment un enjeu crucial pour lutter contre le décrochage scolaire, notamment la révision des parcours métiers, le sens des apprentissages. Il s'agit de faire en sorte que dans cette nouvelle filière du qualifiant, cette filière métier, on puisse réellement adopter des parcours qui soient en ligne avec la promesse de cette nouvelle filière qualifiante, à savoir de délivrer à la sortie un certificat de qualification métier. Et donc ça implique de revoir les parcours. Dans le pacte, il y a une volonté de simplification des parcours. Encore faut-il ne pas tomber dans le simplisme.*

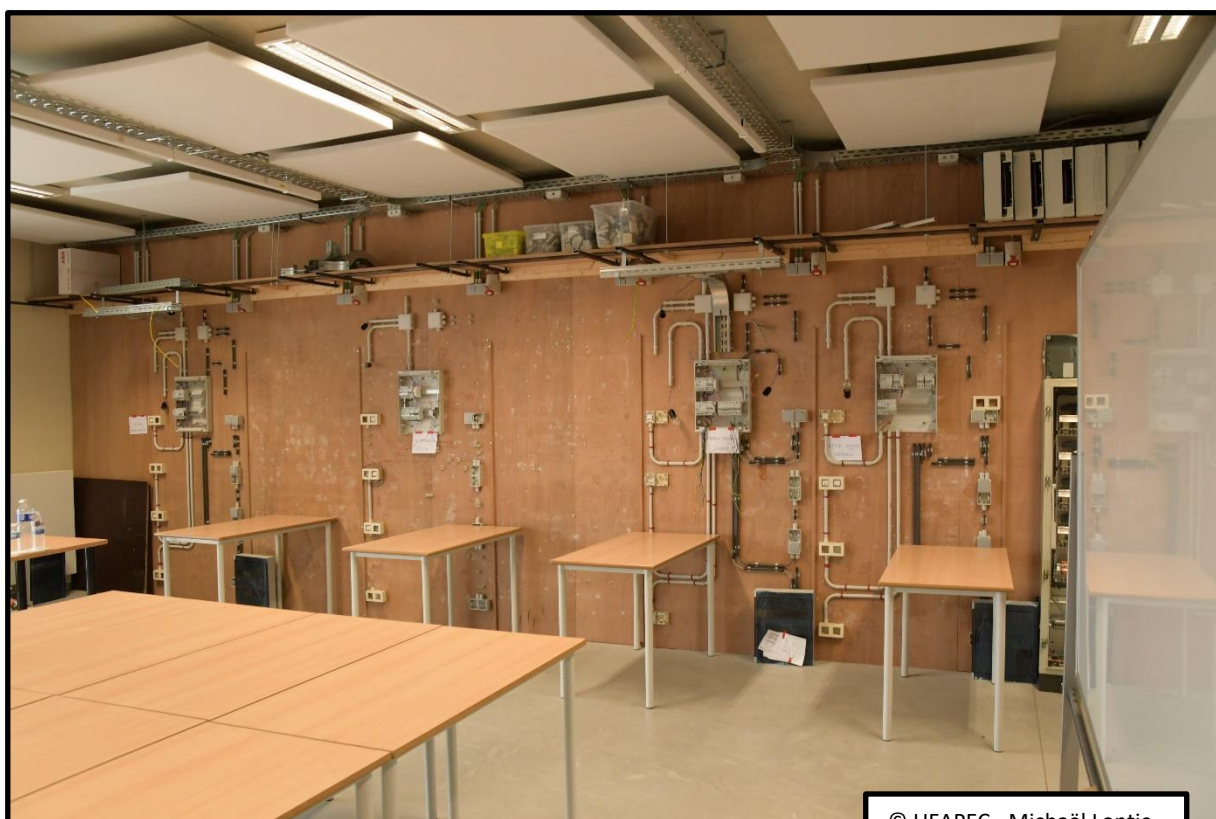
Concrètement, ce qu'Olivier Remels entrevoit notamment, c'est la possibilité d'avoir des parcours organisés de manière différente en fonction de la spécificité du métier et des besoins des élèves : *Il y aurait par exemple du sens à envisager de l'alternance dès la première année dans la filière métier pour un maçon ou un coiffeur, tandis qu'un électromécanicien devrait commencer par du plein exercice et rejoindre l'alternance dans une phase de finalisation du parcours.* Et s'il se montre prudent, insistant sur le fait qu'il ne faut sans doute pas aller trop vite sur les modes alternatifs, il pense en tout cas *qu'il serait très utile à l'heure actuelle de se lancer sans tarder dans des projets pilotes ou des explorations de parcours métiers, puisque la réforme des parcours métiers fait bien partie de la feuille de route du pacte.*

Olivier Remels remarque donc que la mécanique de relégation doit absolument être rompue, si l'on veut proposer un parcours de qualification de qualité : *On a une concentration de jeunes défavorisés dans l'enseignement qualifiant et donc, si on n'arrive pas à rompre cette logique-là, on n'arrivera pas à faire un enseignement qualifiant de qualité parce qu'on devra continuer à pallier des manquements sociaux. (...) La question est aussi de savoir si, en faisant évoluer le système, on arrive à faire évoluer les publics avec le système.* Il y a donc un enjeu important à réussir le tronc commun et une orientation positive des jeunes vers la filière qui correspond au mieux au projet du jeune. La Fondation pour



l'enseignement déploie d'ailleurs des projets spécifiques en ce sens, comme Story-me, en partenariat avec huit associations : *Au total, ce sont 126 ateliers de connaissance de soi et d'estime de soi, 174 ateliers de mise en projet, et 12 Journées Story-me qui ont été organisés cette année au bénéfice des 63 classes de 3<sup>e</sup> secondaire des filières techniques de qualification et professionnelles*<sup>50</sup>.

Pour Olivier Remels, ce qu'il faut avant tout, c'est donner du sens à la formation et aux apprentissages et donner les moyens à l'enseignement qualifiant pour accompagner les élèves dans un parcours de réussite en échange de l'absence de redoublement : *La remédiation, l'accompagnement dans l'acquisition progressives des UAA doivent être structurels, des choses qui, à mon avis, nécessitent des moyens assez importants*. Bref, tout ce qui n'est pas prévu par le PEQ, comme nous l'avons déjà dénoncé (pour rappel, il s'agit du nouveau parcours de l'enseignement qualifiant, qui doit être voté à l'heure où nous rédigeons ces lignes, mettant fin à la CPU).



© UFAPEC - Michaël Lontie

- **A propos du renforcement des liens entre l'école et l'entreprise**

Les liens entre l'école et l'entreprise existent déjà. Nous avons déjà évoqué l'alternance, qui consiste, dans l'enseignement obligatoire<sup>51</sup>, en deux jours de cours au sein du CEFA (donc à l'école) et trois jours sur le terrain de l'entreprise. Il existe aussi les stages en

<sup>50</sup> <https://www.fondation-enseignement.be/node/426>. Les huit associations de l'équipe Story-me sont Les Ambassadeurs d'Expression citoyenne, Odyssée, Step2You, les Jeunes entreprises, Missaly, 100 000 Entrepreneurs, Déclic et World Skills Belgium.

<sup>51</sup> L'alternance auprès des organismes de formation régionaux (IFAPME, SFPME), c'est un jour de cours par semaine pour quatre jours en entreprise.



entreprise pour les élèves de plein exercice en fonction du projet d'établissement et des modalités par degré, année, forme et option<sup>52</sup>. Il y a actuellement trois types de stages en fonction du degré d'implication et d'autonomie du stagiaire (découverte et initiation, pratique accompagnée, pratique en responsabilité)<sup>53</sup>. A la différence des contrats d'alternance, les conventions de stage ne prévoient pas de rémunération, mais elles peuvent cependant prévoir des indemnités sur base de frais réels. La troisième formule possible, c'est l'immersion en entreprise, qui consiste à organiser une partie des cours de l'OBG en entreprise : *Le principe de base consiste à permettre à des élèves du 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement qualifiant (technique de qualification et professionnel) de suivre une partie de leurs cours théoriques et pratiques au sein d'une entreprise désireuse de leur apporter une formation axée sur l'activité réelle d'une entreprise et sur des équipements à la pointe du développement.*<sup>54</sup>

Dès lors, qu'entend-on par "renforcement des liens entre l'école et l'entreprise" ?

Il y a d'abord le fait que les solutions de stages, d'immersion en entreprise et, probablement dans une moindre mesure, d'alternance ne sont pas les mêmes en fonction de l'option choisie par l'élève. De plus, l'école est toujours tributaire de l'offre, peu importe le format d'intégration dans l'entreprise. C'est toute la problématique de trouver un stage pertinent et d'avoir un entrepreneur de confiance et lui-même confiant.

Ensuite, il ne s'agit pas simplement d'aller en stage en entreprise, mais encore faut-il que le stage soit réellement *professionnalisant*. Françoise Marly explique : *Aller en stage pour aller en stage, avec un garagiste en 7<sup>e</sup> à qui on ferait faire, excusez-moi le mot, des "petites bricoles", alors qu'il est quand même en 7<sup>e</sup>, ça ne va pas l'aider à devenir un meilleur garagiste. Je crois qu'il faut vraiment viser des actes bien précis en fonction du parcours pour que le jeune puisse vraiment mettre en application ce qu'il a pu apprendre au sein de son école.*

Et puis, et c'est en lien avec la formation continuée des enseignants, en l'occurrence celle des enseignants de pratique professionnelle, il faut pouvoir permettre à l'enseignant de davantage accompagner l'élève en entreprise. Durant nos travaux, un papa exprimait ceci : *Il serait intéressant d'avoir des enseignants qui fassent le lien entre, d'une part, la formation en classe et dans le laboratoire (ou que sais-je) et, d'autre part, la formation sur le terrain. Que ce ne soient pas uniquement des enseignants qui vont faire des visites de stage, qui sont là une fois tous les deux mois, qui passent deux à trois heures et qui demandent ensuite un rapport du stage au maître de stage. (...) Élargir l'alternance, je me dis que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant pour autant que ce soit accompagné par l'enseignant, qui est là aussi pour rassurer l'élève ; parce que l'élève n'est pas forcément non plus, à 15-16 ans, à l'aise, surtout dans un monde adulte, et même un peu plus tard, à 17 ans. Et d'autre part, il faut rassurer aussi les entrepreneurs, qui ne sont peut-être pas habitués à recevoir des élèves, qui ne savent pas ce qu'est l'alternance et qui les voient d'un mauvais œil dès le départ. Il faut les l'aider dans ce processus d'intégration d'un élève et pour le suivi.*

<sup>52</sup> Cf. <http://www.enseignement.be/index.php?page=24505>.

<sup>53</sup> Cf. <https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/types-de-stage/>.

<sup>54</sup> <https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/immersion-en-entreprise/>

Cette présence des enseignants avec les élèves, cela existe aussi, mais de manière aléatoire en fonction des OBG, remarque Pascale Lejeune : *Des enseignants qui passent une partie de leur temps à accompagner le jeune sur le terrain, ça existe chez nous dans le cadre d'une option aide-familiale en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et aide-soignant en 7<sup>e</sup>. Les élèves ont un certain nombre d'heures à faire en stage pour avoir l'agrément, etcetera. Dans cette option-là, c'est quelque chose qui se fait naturellement ; les enseignantes, infirmières de formation, vont avec les élèves sur le terrain, les accompagnent dans la prise en charge d'un patient, les aident au niveau des gestes techniques, des soins, et autres. Elles vont travailler avec leurs élèves sur les lieux de stage. Mais ce n'est pas comme ça ailleurs et, ça, c'est dommage. Peut-être par habitude, ou pour des questions d'organisation. Pour leurs élèves de 6<sup>e</sup> mécanicien-automaticien en stage, les enseignants doivent quand même encore continuer à donner cours, peut être en 5<sup>e</sup> ou dans d'autres options, et ils ont donc un horaire saucissonné.*

Donner de la flexibilité dans l'organisation de l'établissement pour permettre aux enseignants de pratique professionnelle d'accompagner davantage leurs élèves sur le terrain est une demande forte exprimée tant par Pascale Lejeune que Françoise Marly. Et quant à l'organisation de l'intégration en entreprise, cela nécessite un cadre clair, ajoute Pascale Lejeune : *Je pense que ça, ça doit être extrêmement bien encadré. Quel est le rôle de chacun ? Qu'est-ce qu'on attend de l'entreprise, et en l'occurrence du tuteur en entreprise, celui qui va accompagner le jeune ? Quel est le rôle de l'enseignant ? Qu'est-ce qu'on délègue, sous quelle forme, qui fait quoi? Ça doit être clair pour tout le monde.*

Comme nous venons de le constater, plusieurs intervenants invités dans le cadre de notre groupe de travail se montrent favorables à davantage de collaborations entre l'école et l'entreprise, avec des enseignants de pratique professionnelle plus présents sur le terrain des entreprises. Avec prudence toutefois et avec des balises qui permettent d'éviter que l'entreprise se sente responsable à part entière de la formation. Du côté du Setca-Sel, on s'inquiète même de cette volonté de mettre en place des synergies entre l'école et l'entreprise. Adrien Rosman rappelle : *L'entreprise, c'est avant tout un lieu de production, ce n'est pas un lieu de formation. À entendre certains, on pourrait comprendre que l'entreprise serait un lieu d'apprentissage par excellence. (...) Immerger les jeunes dans le monde de l'entreprise serait plus bénéfique que de les maintenir dans une école qui est alors perçue comme déconnectée. Selon nous, c'est discutable. L'expérience immersive en entreprise, à travers les stages notamment, c'est souvent aussi l'occasion de réaliser des tâches subalternes où le jeune n'est pas toujours accueilli ou employé à bon escient, mais plutôt en se focalisant sur son employabilité immédiate. Le cursus du jeune vise alors exclusivement la production et non la capacité d'apprendre tout au long de sa vie, armé d'un bagage culturel et civilisationnel solide. Et pour nous, il est essentiel de pouvoir fournir cela à tous les jeunes au terme de l'obligation scolaire.*

Pour Olivier Remels, qui répond à Adrien Rosman, *les entreprises sont les premières à demander que les élèves soient formés à la citoyenneté et aux compétences transversales. Parce qu'aujourd'hui, le monde de l'entreprise change tout le temps, les métiers évoluent, les postes changent et donc, ce que les entreprises souhaitent, ce sont des jeunes qui sont capables de s'intégrer, mais surtout d'évoluer dans l'entreprise.* Mais un point sur lequel il ne peut pas rejoindre le Setca-Sel, c'est la question de l'apprentissage des métiers déconnecté du monde de l'entreprise. *Ça va à l'encontre de toutes tous les constats qui sont faits aujourd'hui, toutes les études, toutes les conclusions qui sont tirées quant à la qualité des parcours et à la volonté de proposer aux élèves des parcours qui permettent justement de*

*mieux comprendre les métiers, de mieux s'y intégrer un jour. Et cela sans forcer une forme d'employabilité ou désigner un élève en lui attribuant a priori un poste dans une usine ou dans une entreprise.*

Alain Koeune est le président de la Fédération des directeurs du secondaire (FEADI) et est directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant. Il remarque qu'en fonction des lieux et des discussions qu'il peut avoir avec des collègues et des partenaires, il y a vraiment une tension entre la nécessité d'avoir de bons techniciens, formés en entreprise avec des outils performants et actuels, et la nécessité d'avoir des personnes disposant d'une formation commune solide en français et en langues, mais aussi disposant d'un bagage utile à leur intégration dans l'entreprise et dans la société : *On est toujours tiraillés entre ces deux objectifs. Qu'est-ce qui est le mieux ? Avoir de bons techniciens ou de bons citoyens ? Il faut les deux. Mais toute la question est de savoir comment parvenir à lier les deux objectifs. Nous n'y sommes pas encore. Nous pouvons nous inspirer de modèles existants, comme en Allemagne, modèle qui semble fonctionner dans un contexte toutefois un peu différent. Et on peut aussi s'appuyer sur les CTA, certainement.*



© UFAPEC - Michaël Lontie

- **La formule triale, pour une meilleure exploitation des moyens ?**

Si plusieurs de nos intervenants voient un intérêt réel à créer du lien entre l'école et l'entreprise, tout en préservant le rôle et la complémentarité de chacun au bénéfice premier de l'élève, ils sont également nombreux à avoir évoqué la difficulté de proposer des stages et des immersions en entreprise à tous les élèves de la filière métier, tout en assurant un suivi personnalisé pertinent pour chaque élève. Du côté de la Fondation pour l'enseignement, la clé est double. D'une part, et comme nous l'avons déjà pointé avec Olivier Remels, il faut pouvoir penser chaque parcours de la filière métier différemment, avec des



rythmes et des intensités différentes en fonction de l'intérêt propre à chaque parcours. Ensuite, la Fondation cherche à développer des parcours métier sous la forme triale, terme qui signifie que l'on crée des synergies entre les écoles, les entreprises et les centres de formation. Olivier Remels explique : *Nous pensons aujourd'hui, avec la complexification des métiers, que cette forme triale pour les parcours métiers vient bien plus à propos, parce qu'elle permet de compléter les apprentissages qu'on voit à l'école, qui restent le centre de gravité évidemment, des apprentissages qu'on voit dans les entreprises. Mais très peu d'entreprises disposent de toutes les technologies, elles ne sont pas toujours présentes dans un périmètre géographique donné non plus, ou n'ont pas toujours la capacité à accueillir des stagiaires en grande quantité. Joindre à ces deux acteurs, que sont l'école et l'entreprise, les centres de compétences (CDC) et les centres de technologies avancées (CTA) est une opportunité de pouvoir rencontrer davantage d'outils technologiques, de travailler un certain nombre d'aspects (notamment les agréments de sécurité ou autres) qui sont difficilement gérables dans un autre contexte.*

Concernant la qualité et la quantité des stages en entreprise ou des contrats en alternance qui sont proposés aux jeunes, nous réglerons difficilement la grande variabilité que l'on connaît déjà aujourd'hui, avec des contextes très différents en fonction de la zone d'enseignement. Cela dit, il y a une réflexion de fond à mener pour renforcer une offre de qualité au service de la formation du jeune. Pour cela, il faut un bénéfice réel pour le jeune dans une perspective de développement personnel tout en assurant à l'entreprise une réelle plus-value, que ce soit au bénéfice d'un recrutement futur, de son image ou de son développement. La présence plus régulière de l'enseignant en entreprise doit participer à cette dimension *win-win* pour l'élève et pour l'entreprise, en plus d'assurer un contact renouvelé de l'enseignant avec les réalités des métiers du secteur, réalités qui sont partout en constante évolution.



© UFAPEC - Michaël Lontie



## 6. Quelles perspectives pour la filière de transition ?

Pascale Prignon est secrétaire générale adjointe de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FeSEC). Invitée à participer à nos travaux, elle a présenté un schéma de perspectives pour les deux filières qui seront mises en place à la suite du tronc commun. Ce que la FeSEC envisage pour la filière de transition est particulièrement intéressant pour observer comment pourrait se matérialiser cette filière en parallèle de la filière métier, tout en restant dans le cadre qui a été défini par l'Avis n°3. La proposition est organisée autour de trois angles d'attaque : l'éducation au choix, les contenus et les grilles horaires et enfin, l'évaluation.

- **Réflexion de la FeSEC sur l'éducation au choix**

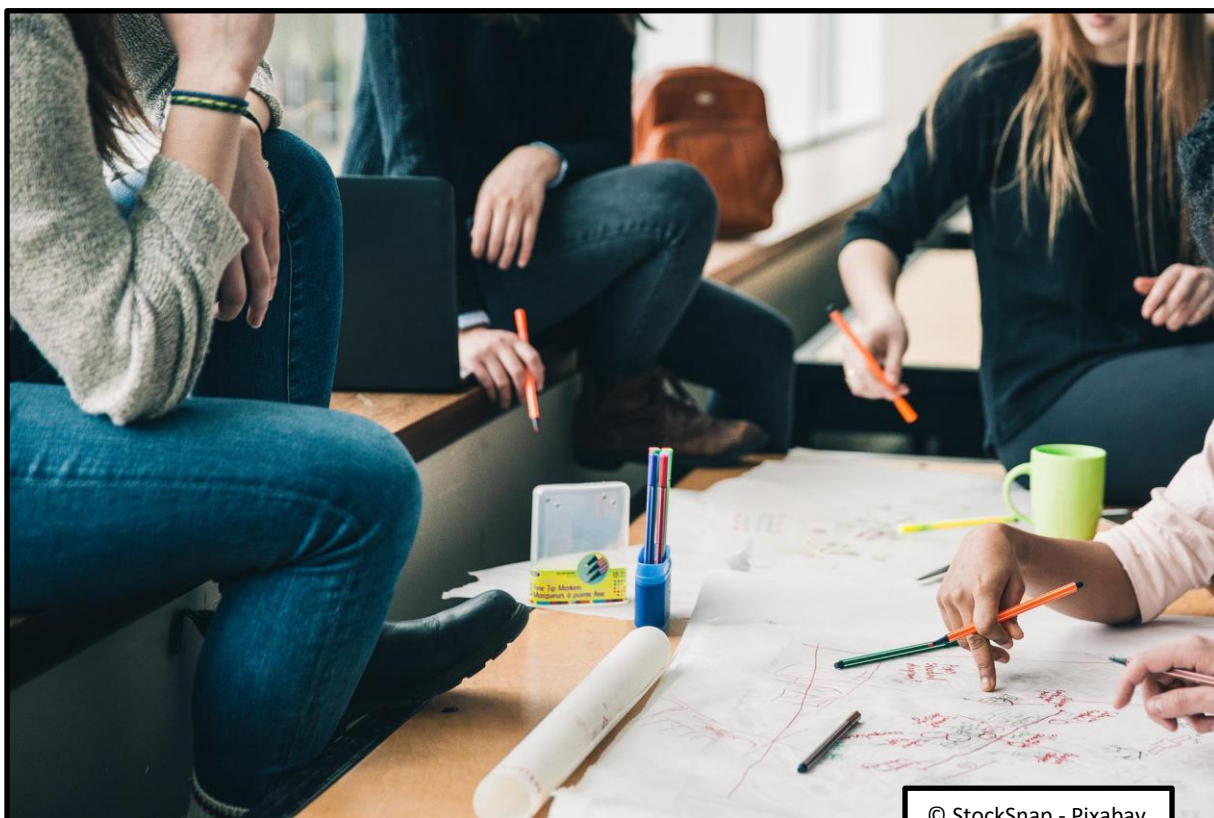
Il s'agit donc bien, pour la FeSEC, de tenir compte de la possibilité de tout élève ayant réussi son certificat de tronc commun (CTC) de choisir librement la filière qu'il souhaite pour la suite de son parcours, aidé par l'approche orientante et par tous les outils d'éducation au choix dont il aura pu bénéficier durant le tronc commun. L'éducation au choix devra se prolonger tout au long de la filière de transition ou de la filière métier, dans le but d'une consolidation de tout ce qui a été fait pendant le tronc commun.

Le CTC en main et une fois un choix de filière et un choix d'option posés, l'élève réalise un premier trimestre de découverte de la filière et de l'option, explique Pascale Prignon. Au terme de ce trimestre, l'élève a encore l'occasion de modifier son choix. Et, à moins de recommencer l'année complète, ce serait finalement la dernière possibilité pour l'élève de changer d'option ou de filière. Pourquoi si vite, pourrait-on être tenté de dire ? A cette question, Pascale Prignon répond très justement que dans la perspective des finalités de chaque filière, il n'y a à ce stade plus que deux ans et demi pour atteindre les objectifs de l'option et de la filière. *Alors qu'aujourd'hui une option de quatre périodes se déroule sur quatre ans, ce qui fait seize périodes, note Pascale Prignon, ces options devront être organisées sur trois ans demain et, sur base d'un chiffre standard de quatre périodes, il n'y aura donc plus que douze périodes. Le temps s'en trouve très réduit pour préparer aux deux finalités.*

Pour l'aider dans son choix à la fin du premier trimestre dans la filière, nous dit Pascale Prignon, *ne devrait-on pas imaginer une sorte de "conseil d'admission" ? Il ne s'agirait pas d'un conseil qui déterminerait si l'élève a les capacités ou non d'aller dans la voie choisie, mais il s'agirait d'une réflexion liée à l'orientation en examinant les habiletés, les préoccupations de l'élève, ses talents... pour observer si le choix est le plus approprié.* Si le terme "conseil d'admission" n'est peut-être pas le plus approprié, ce sur quoi Pascale Prignon s'est tout-à-fait accordée ensuite, plusieurs parents du groupe de travail ont réagi à cette proposition. Ils craignent en effet que ce conseil, même si l'objectif est d'abord d'aider le jeune dans son choix, devienne un lieu d'influence contre-productif pour des élèves encore potentiellement très incertains et, justement, influençables à quinze ou seize ans.

Toujours en lien avec l'éducation au choix, la FeSEC entend conserver au sein des deux filières des temps d'accompagnement personnalisé (ou temps de remédiation-consolidation-dépassement [RCD]) où le dépassement permettrait à l'élève de voir si ses affinités avec telle ou telle option se confirment. *Par exemple, explique Pascale Prignon, un élève qui hésite à prendre l'option complémentaire en mathématique pourrait utiliser les périodes de*

dépassement pour se confronter à la réalité de l'option afin d'infirmier ou confirmer son choix. L'éducation au choix deviendrait un apprentissage au choix, apprentissage alimenté par l'acquisition de métacompétences utiles pour le parcours ultérieur du jeune. Ce serait notamment fortement en lien avec la formation commune, en apprenant par exemple à synthétiser, à communiquer, à lire des consignes, les comprendre et les argumenter.



© StockSnap - Pixabay

- **Réflexion de la FeSEC sur les contenus et la grille horaire**

Une fois le choix définitif posé par l'élève à la fin du premier trimestre, la question qui subsiste pour la suite est de se demander si la filière de transition doit proposer un parcours d'humanités générales comme on l'a connu précédemment ou davantage préparer à la suite du parcours. Or, nous dit Pascale Prignon, *alors que nos grands-pères ont pu suivre du latin-grec pendant tout leur parcours secondaire et terminer des études de vétérinaire ou de médecin, c'est quelque chose qu'on ne peut plus du tout imaginer tant les contenus scientifiques et les contenus littéraires ont explosé*. On comprend dès lors que ce qui est envisagé, c'est plutôt de préparer à la suite du parcours. Et en ce qui concerne la filière de transition, la suite du parcours c'est l'enseignement supérieur.

Dès lors, ce que la FeSEC propose, c'est que durant la deuxième et la troisième année au sein de la filière de transition, différents domaines d'options préparatoires à l'enseignement supérieur soient proposés (et là on ne parle plus nécessairement des domaines du tronc commun, mais aussi d'autres domaines spécifiques, comme, par exemple, les sciences de l'environnement). Chaque domaine serait constitué d'options ayant du sens en fonction de l'objet visé, ce qui permettrait d'éviter d'avoir des panachages improbables comme cela existe parfois actuellement. Notons que de tels domaines existeraient également dans le cadre de la filière métier, composé d'options cohérentes avec le ou les métier(s) envisagé(s)

par le domaine. La FeSEC entend conserver les options de base simples (OBS)<sup>55</sup> et les options de base groupées (OBG), dès lors réparties dans les différents domaines créés. La formation commune serait également préservée, mais les contenus seraient différents d'une filière à l'autre, sans préciser si les référentiels pourraient varier en fonction du domaine visé. Un même nombre de périodes en français devra être maintenu dans les deux filières, souligne Pascale Prignon : *Ça nous paraît incontournable quand on voit les soucis quant à la compréhension de certaines consignes, ou lors d'exercices de lecture, etcetera.* Et elle ajoute : *En ce qui concerne les maths et les langues modernes, on resterait sur les tendances actuelles, à savoir de maintenir des suppléments en fonction des options qui sont choisies par les élèves.*

Pour ce qui est de la grille horaire, elle serait limitée à 32 périodes maximum (elle va jusqu'à 36 périodes actuellement). La formation commune compterait 20 périodes pour la filière de transition et 17 périodes pour la filière métier. Cela signifie qu'il y aurait 12 périodes d'options dans la transition. Ceci dit, Pascale Prignon ajoute que *des activités au choix, comme il en existe déjà actuellement dans certaines écoles ayant une culture spécifique, devraient encore pouvoir être envisagées pour permettre la découverte d'autres dimensions et des moments d'évasion.*

Quant au maintien du format des unités d'acquis d'apprentissage (UAA) dans la filière métier, tant pour les OBG que pour la formation commune, la FeSEC n'y voit pas de difficulté. *Par contre, nous dit Pascale Prignon, c'est un peu plus compliqué pour la transition car si l'on regarde les référentiels actuels des filières de transition pour le français, par exemple, l'UAA est la même en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> ; ce qui la différencie, c'est le niveau de complexité.*

Quant à l'organisation des écoles, la FeSEC imagine deux cas de figures. Soit l'école ne propose que la filière de transition ou uniquement la filière métier et, dans ce cas, elle peut proposer un éventail assez large de domaines au sein de la filière qui est la sienne, soit l'école propose à la fois la filière de transition et la filière métier, mais elle doit alors réduire le nombre de domaines proposés dans chaque filière.

A ce propos, Alain Koeune, de la FEADI, insiste sur la nécessité de statuer assez vite sur la forme définitive que prendra l'organisation en deux filières des dernières années de l'enseignement obligatoire. En effet, dit-il, *le temps avance très vite pour les directions et pour les écoles. Les réformes du tronc commun et de l'après-tronc commun vont avoir un tel impact sur l'organisation des écoles que plus vite il y aura des choses qui seront fixées, mieux ce sera pour anticiper les changements. On va jusqu'à des restructuration d'écoles ou des fusions... bref, des tas de choses qui vont bouleverser largement les structures des écoles.* Cela rejoint notre interpellation en introduction de cette étude et notre inquiétude à ne toujours rien voir arriver. La mise en place récente du PEQ, nous l'avons dit, manque de souffle, de perspectives et d'ambition. Nous ne voyons d'ailleurs pas comment elle pourrait servir de base à la mise en place de filières de transition et métier d'excellence. L'enjeu est tel pour la crédibilité de notre système scolaire et pour le pacte lui-même que cela nécessitera une volonté politique forte, pour ne pas dire prioritaire. Entendons par là que ces réformes ne nécessiteront pas que du temps, mais aussi des moyens financiers et opérationnels. Bien sûr, il faut pouvoir tenir compte des enseignements du passé et évaluer

---

<sup>55</sup> Les options de base simples (OBS) sont les options complémentaires à la formation commune actuellement déployées au sein de la filière générale de transition et de la filière technique de transition (par exemple : latin, sciences économiques, langue moderne II...).



de manière constante ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, ce que pointe également Alain Koeune : *Il y a beaucoup d'expérimentations qui ont lieu. On pense aux 3P polyvalentes, à la CPU évidemment, à tout ce qui est expérimenté. Va-t-on en tirer toutes les leçons ? On a parfois l'impression au niveau des directions, et on en parlait encore dans une série de réunions, que tout ça est vite oublié. On refait le monde et on recommence à zéro. C'est peut-être une chose à revoir en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), s'appuyer davantage sur tout ce qui existe. Parce qu'il y a plein de choses qui ont été déjà été expérimentées et parce que les directions ont besoin de pouvoir se projeter sans remettre les choses en question indéfiniment. (...) Pour autant, cela ni signifie pas que la structure de notre enseignement actuel ne doit pas être modifiée. La structure actuelle de l'enseignement est excessivement complexe et la structure en deux filières devra permettre d'avoir quelque chose de beaucoup plus lisible pour tout le monde. Toute la difficulté, c'est que chacun puisse trouver sa place. Car nous ne nous faisons pas d'illusion, il y aura toujours des élèves qui nous arriveront avec de grosses lacunes dans les compétences de base, en mathématiques et en français par exemple, et qui auront besoin d'être davantage accompagnés. (...) La réforme doit donc permettre une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence du système, comme en ce qui concerne les options aujourd'hui intégrées au qualifiant en raison des finalités de la formation commune alors qu'elles n'aboutissent pas à une qualification, comme les sections "techniques sociales". Celles-là doivent pouvoir être intégrées dans la filière de transition. D'autant que cela limiterait le phénomène de hiérarchisation entre les filières que l'on connaît depuis des années, des décennies. (...) Ces filières sont importantes car, bénéficiant d'une formation commune allégée, elles permettent à un certain nombre d'élèves de reprendre pied dans un parcours de réussite. Il ne faudrait pas que ces sections disparaissent, car pour certains élèves, c'est vraiment une bouée de sauvetage, et cela permet à un certain nombre d'entre eux de faire des études supérieures de type court par la suite, ayant repris confiance dans leurs capacités.*



© UFAPEC - Michaël Lontie



- **Réflexion de la FeSEC sur l'évaluation et le statut du CESS**

Pour la FeSEC, les finalités de chacune des filières doivent être clairement établies et exprimées. Ainsi, la filière de transition a pour but de préparer à l'enseignement supérieur et délivre un CESS en fin de parcours pour accéder à l'enseignement supérieur (alors que la filière métier délivre un certificat de qualification [CQ] et que l'obtention d'un CESS nécessiterait de faire une 7<sup>e</sup> année). Toutefois, ce CESS délivré au sein de la filière de transition n'ouvrirait pas nécessairement à toutes les possibilités dans l'enseignement supérieur, mais seulement à celles qui sont en lien avec le ou les domaines certifiés. La FeSEC ne choisit d'ailleurs pas entre les deux possibilités suivantes : soit les épreuves pour l'obtention du CESS portent sur tous les domaines choisis par l'élève et il doit toutes les réussir pour obtenir son CESS, soit l'élève choisit le ou les domaine(s) sur lequel (lesquels) il souhaite être évalué et il obtient le CESS correspondant. En symétrie avec la filière métier et parce qu'il est possible que les choix de l'élève évoluent au cours de son cursus, une 7<sup>e</sup> année serait possible au sein de la filière de transition pour obtenir un CESS dans un autre domaine que ceux qui auraient été suivis par l'élève jusque-là.

On comprend ici toute l'importance de l'organisation des filières en domaines, particulièrement pour la filière de transition. L'essentiel, et cela est bien souligné par Pascale Prignon, c'est qu'il n'y ait pas de nouvelles hiérarchies qui apparaissent au sein des filières. Pour la FeSEC, les domaines doivent donc être considérés et traités exactement de la même manière les uns par rapport aux autres, qu'ils soient à vocation technique ou technologique, à vocation sociale, littéraire, scientifique, artistique ou autre. Par contre, le CESS délivré devra dire quelque chose en vue de l'enseignement supérieur. En effet, nous dit Pascale Prignon : *l'acquisition des métacompétences et une bonne précision des attendus pour le supérieur permettront, tant à l'élève qu'à l'enseignant, de savoir où il doit arriver dans la maîtrise des compétences. Et ce sera aussi une information pour les enseignants du supérieur parce que, tout de même, un rhétoricien qui termine au mois de juin une session, qui parfois a pu être excessivement dure, pour présenter au mois de juillet un examen d'entrée ou un concours, ce n'est quand même pas évident.*

Par ailleurs, indépendamment du CESS et avec la révision des rythmes scolaires, la FeSEC estime que c'est le bon moment pour se pencher sur les modalités d'évaluation. Elle s'interroge notamment sur l'opportunité de privilégier une évaluation continue par rapport à des évaluations sommatives en fin d'année. Et Pascale Prignon de poser la question suivante : *Est-ce que le diagnostic posé sur un élève en début d'année et en cours d'année n'est pas plus propice à un meilleur développement ?*

Alain Koeune abonde dans ce sens et va même encore un peu plus loin. Il se pose la question de savoir s'il est judicieux de continuer avec des échéances de réussite par année ou si d'autres modalités pourraient être envisagées (échéances par cycles, par exemple, ou modalités spécifiques comme dans le cas de la CPU et du PEQ [qui reprend des mécanismes de la CPU] lesquels sont organisés de manière à ne pas freiner l'élève dans la poursuite de ses apprentissages et lui permettre d'acquérir les UAA qu'il n'a pas acquis lors d'une année ou d'une partie d'année complémentaire en fin de parcours). Il questionne par ailleurs les seuils de réussite à 50%, seuils qui ne favorisent selon lui pas l'effort et une perspective d'excellence pour la suite du parcours. Par contre, si ces seuils sont relevés, est-il nécessaire que l'élève réussisse l'ensemble des matières, ou uniquement celles qui sont pertinentes pour son projet, se demande-t-il : *On ne pousse pas du tout à l'excellence. Si je veux être très*

*caricatural, je dirais qu'on pousse à la médiocrité partout. Je veux dire qu'actuellement, si je veux pouvoir réussir mon année, je dois pouvoir être bon à 50% dans toutes mes matières. Ce qui veut dire qu'il y a 50% de toutes les matières que je ne maîtrise pas, des tas de métacompétences qui ne sont pas là alors que je me prépare aux études supérieures. Il suffit d'aller voir les résultats après dans les études supérieures... Avec 50% partout, je ne suis pas nécessairement bien préparé à mes études supérieures parce qu'il y a des tas de choses que je ne maîtrise pas vraiment. À contrario, supposons que je me prépare à être ingénieur, par exemple et que je suis très bon en mathématiques mais nullissime en langues et en sciences humaines. Je risque de rater mon année et de devoir la recommencer alors que ces échecs n'ont potentiellement pas d'effet sur ma réussite dans le supérieur. Je rejoins donc le questionnement de la FeSEC : doit-on tout réussir ou y a-t-il des pôles que l'on doit réussir pour pouvoir accéder à certaines formes d'enseignement supérieurs ? Indépendamment du français, parce que, là, il y a une base qui doit absolument être maîtrisée pour tout type d'études supérieures. Cela ne signifie pas que ces cours sont facultatifs, mais qu'on ne doit pas nécessairement les réussir dans la perspective de tel projet futur (un peu comme les activités complémentaires actuellement).*



© UFAPEC - Michaël Lontie

## 7. Positionnement de l'UFAPEC sur la filière de transition et la filière métier à la suite du tronc commun

- Éléments de contexte

Si l'UFAPEC a décidé de consacrer un groupe de travail sur l'avenir de l'enseignement secondaire à la suite du tronc commun en cette année 2022, c'est qu'il nous semble urgent de penser l'après, maintenant que les référentiels du tronc commun sont arrêtés et que les P1 et P2 entament à la rentrée ce nouveau parcours. Nous nous souvenons que, dans le cadre des travaux du pacte, nous nous étions posé la question de savoir s'il s'agissait de d'abord déterminer un essentiel pour tous les élèves sur base duquel on déploierait les parcours ultérieurs ou s'il fallait définir en priorité les objectifs à l'issue de l'enseignement obligatoire à partir desquels les parcours communs et par filière seraient ensuite élaborés. C'est bien le premier axe de travail qui a été privilégié par les acteurs autour de la table, axe confirmé ensuite par le gouvernement avec la mise en place d'un tronc commun jusque 15 ans.

Un autre point de discussion des groupes de travail du pacte en amont de l'Avis n°3, déterminant pour les réformes à venir concernant les trois dernières années du secondaire, a été la réduction du nombre de filières afin d'endiguer le phénomène de relégation. Suite à ces discussions, l'Avis n°3 préconise de ne garder que deux filières ayant des objectifs très clairs et très distincts. La première serait une filière menant à l'exercice d'un métier, et donc permettant d'obtenir une qualification métier au bout des trois dernières années. Pour cette filière, l'objectif est que l'élève puisse entrer positivement dans un métier, mais aussi dans une carrière professionnelle, en anticipant la variété et l'évolution du domaine professionnel investi. La seconde serait une filière de transition vers l'enseignement supérieur. Pour cette filière, l'objectif est que les trois années permettent à l'élève d'entrer positivement dans les études d'enseignement supérieur visé, quelles que soient les caractéristiques du domaine d'études envisagé.

Ces modifications vont impliquer un basculement des perspectives, c'est certain. Mais c'est la capacité à rendre les deux filières réellement porteuses et attractives, avec une approche beaucoup plus équilibrée qu'aujourd'hui des possibilités (ou pas) de changement de filière ou d'option, qui pourra effectivement changer la donne. Car s'il est attendu que l'orientation soit travaillée plus en amont dans le cadre du nouveau tronc commun, il n'est pas certain que tous les élèves auront un projet ferme et définitif à 16 ans... Et un parent va toujours privilégier le chemin le moins enfermement pour son enfant s'il en a la possibilité. Si une filière permet des bifurcations plus tardives que l'autre, le déséquilibre demeurera. Ces réflexions générales, alimentées par les apports des différents invités qui ont participé au groupe de travail qui a servi de base à la présente étude et au positionnement des parents de l'UFAPEC proposé ci-dessous, ont servi de fil rouge pour la rédaction de nos propositions.

Par ailleurs, nous savons depuis peu que la certification par unités (CPU), qui avait progressivement été implémentée depuis 2013 dans l'enseignement qualifiant pour concerner quelques 10 % des options du qualifiant, sera définitivement abandonnée en septembre 2023. A la place, un nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ) est instauré à partir de la 4<sup>e</sup> secondaire (donc pour une durée identique à l'après tronc commun). S'il reprend des mécanismes pertinents hérités de la CPU et si ce parcours a le mérite de concerner tous les élèves du qualifiant dès 2023, les moyens d'accompagnement

accordés aux écoles dans le cadre de la CPU ont disparu et nous nous inquiétons du non financement de la remédiation prévue à certains moments charnières du parcours. Une évaluation à court (2 ans), moyen (4 ans) et long terme (6 ans) du PEQ doit permettre d'ajuster le tir et de reconsidérer les priorités s'il on veut que la filière métier devienne une véritable filière d'excellence ! De la même manière, il faudra tirer les leçons assez rapidement de la réforme du pilotage de l'enseignement qualifiant, laquelle prendra effet en septembre 2024.

- **La transition entre le tronc commun et les deux filières du secondaire supérieur**

- ✓ **Les référentiels du tronc commun comme préparation pertinente aux filières**

L'un des grands enjeux du tronc commun consiste certainement à s'assurer que les élèves pourront vraiment s'ouvrir à toutes les dimensions prônées par le pacte de manière équilibrée, dans la perspective des deux filières qui se développeront à sa suite. La formation initiale et continuée des enseignants seront des éléments essentiels, parmi d'autres, pour garantir que l'aspect polytechnique et pluridisciplinaire envisagé par les nouveaux référentiels du tronc commun puisse prendre corps de manière pertinente indépendamment du parcours ultérieur de l'élève.

La tentation peut être grande, pour un établissement scolaire qui propose des options très spécifiques d'une filière ou de l'autre, de lire les référentiels à l'aune de sa proposition particulière. Il est prévu, dans la grille horaire du tronc commun arrêtée par le gouvernement, que trois périodes soient prévues de la P3 à la P6 pour sciences, technique et technologie. Il y aurait par ailleurs sept périodes hebdomadaires réparties sur les trois dernières années du tronc commun consacrées à la dimension technique et technologique. Pour certains acteurs en charge de la formation qualifiante, c'est trop peu, et nous espérons que leurs inquiétudes pourront être levées par l'implémentation progressive du tronc commun. A ce propos, des directions de l'enseignement qualifiant pensent qu'il faille que les jeunes soient a minima confrontés aux équipements et à l'utilisation de machines, par exemple de dimension industrielle. Or, il est prévu que l'essentiel se fasse en classe. Certains élèves ont vraiment besoin de se frotter à la réalité du métier pour se projeter. C'est pourquoi, si nous avons bien conscience qu'il ne sera pas possible d'envisager une pratique en entreprise ou au sein d'un centre de technologie avancée (CTA), nous pensons que, pour eux, il faut pouvoir envisager une présence des élèves du tronc commun dans des ateliers. Il va y avoir une nécessité de créer des ponts vers la pratique professionnelle et de profiter de la qualité du matériel présent dans les écoles qualifiantes pour susciter l'intérêt des élèves en fin de tronc commun.

- ✓ **Orientation et CTC**

Un autre grand enjeu sera d'assurer, notamment grâce à la dynamique de l'approche orientante durant le tronc commun, un choix d'option et de filière positif à l'issue tronc commun. Ce qui est clair, c'est que la réussite du certificat de tronc commun (CTC) ne peut pas s'accompagner d'une restriction pour l'une ou l'autre filière (cf. les intentions du groupe central du pacte dans l'Avis n°3). C'est le projet du jeune, projet qui devrait être éclairé pour tous à l'issue du tronc commun, qui doit être au centre du choix de filière.



Nous ne savons pas encore, à ce stade, comment vont se dérouler les épreuves du CTC ni ce qu'il adviendra des élèves qui échouent à ce moment du parcours. Nous pensons qu'il faut prévoir une année complémentaire pour les élèves ayant échoué au CTC pour leur permettre de le réussir. Cette année devrait être organisée avec de plus petites classes, ou par groupes restreints de manière ponctuelle (pour permettre une différenciation et un accompagnement personnalisé efficaces) et doit aider le jeune à mûrir son projet pour un choix de filière pertinent et cohérent. Par groupes d'intérêts, la grille horaire des élèves pourrait être adaptée en cours d'année pour leur permettre de mieux rejoindre ces objectifs à partir de ce qui les motive. Il ne peut s'agir simplement d'une remise à niveau, mais cette année doit aussi servir de transition et de tremplin, en confrontant les élèves à des temps d'option dans l'une ou l'autre filière, avec des enseignants de ces filières.

#### ✓ **Des écoles du tronc commun ?**

Nous avons déjà indiqué ci-dessus le risque d'une lecture des référentiels du tronc commun en fonction des options particulières proposées dans l'établissement scolaire à la suite du tronc commun. S'il est pertinent que le tronc commun prépare effectivement à la suite du parcours, il serait préjudiciable pour les élèves, dans le cadre d'une orientation positive, de présumer que ceux-ci continueront nécessairement dans le même établissement scolaire. C'est pourquoi, bien conscients des impossibilités pratiques, liées au bâti scolaire, de remanier complètement l'organisation de l'enseignement à court et moyen terme, nous pensons qu'il faut inciter les écoles à se réorganiser en écoles du tronc commun et en écoles post-tronc commun (filières uniquement). Une école post-tronc commun devrait pouvoir organiser une seule ou les deux filières, sur une ou sur plusieurs implantations.

En ce qui concerne les nouveaux établissements scolaires, ils devraient désormais s'organiser en écoles du tronc commun, avec la construction de bâtiments plus modulables qu'aujourd'hui, pour pouvoir rencontrer les objectifs du pacte dans la perspective polytechnique et pluridisciplinaire.

#### ✓ **Garantir la continuité pédagogique tout au long du tronc commun**

Il faut prévoir une cohérence forte et une continuité de la scolarité de l'élève sur l'ensemble du tronc commun. Le mécanisme actuel des inscriptions, dans cette perspective, n'aura plus de sens. Il s'agit dès lors d'anticiper les effets de la mise en place du tronc commun sur le mécanisme des inscriptions.

#### • **Introduction aux filières post-tronc commun**

Comme nous l'avons déjà souligné, le souci majeur des futures réformes en ce qui concerne les dernières années de l'enseignement obligatoire à la suite du CTC sera de veiller à faire de la filière de transition et de la filière métier des filières réellement attractives (d'excellence) pour tous les profils d'élèves. Dans cette perspective, les moyens d'accompagnement, d'encadrement et de remédiation doivent être prévus au sein de ces deux parcours de manière à prévenir le décrochage scolaire.

A l'issue du tronc commun, avant de poser leur choix de filière, les élèves auront été éveillés aux compétences nécessaires à la suite de leur parcours, aux études supérieures éventuelles et aux métiers en général. Ceci pour les aider à identifier la filière et les options

---

qui leur conviennent. Cela suppose une cohérence structurelle de l'approche éducative de l'orientation en fonction de la mise en œuvre du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, mais aussi et surtout en fonction de la réforme de la filière de transition et de la filière métier de plein exercice et en alternance.

Du côté des apprentissages, et ce n'est pas sans lien avec l'accrochage scolaire, il est nécessaire que ceux-ci, même s'il s'agit de formules ou de modèles théoriques, fassent sens pour les élèves. Cela signifie qu'il faudra lier les apprentissages à des aspects mobilisables concrètement ou intellectuellement dans leurs parcours ultérieurs, via des dynamiques pédagogiques adaptées, mais aussi en prévoyant que, au sein de chaque filière, les référentiels de la formation commune permettent de rencontrer les objectifs des options choisies par les élèves. Cela est d'autant plus important que, si on peut espérer une modification des publics dans la filière métier, il doit en être de même dans la filière de transition.

Il doit par ailleurs y avoir une vraie réflexion sur l'offre d'options, avec les organisations représentatives des parents. Si les parents sont bien conscients du coût d'une offre d'option riche et variée, ils souhaitent participer à la mise en place d'une offre cohérente, pertinente et qui reste diversifiée sur l'ensemble du territoire de la FWB. Par ailleurs, la question de l'offre devra toujours tenir compte du respect du choix de caractère<sup>56</sup> de l'école par les parents.

Un soutien particulier des options conduisant à des métiers en pénurie (liste à actualiser en permanence selon des critères prédéfinis), notamment en ce qui concerne les normes de maintien, doit être prévu. A cet égard, nous insistons sur le fait que l'employabilité ne doit pas être l'objectif majeur de la démarche d'orientation et du déploiement de l'offre, d'autant que les besoins sociétaux peuvent vite évoluer. Toutefois, une information prudente à l'égard des élèves (et, dans une certaine mesure, de leurs parents) peut leur permettre d'éclairer leurs choix.

De manière plus générale, nous pensons qu'il faudra mieux veiller à informer les élèves et leurs parents de la diversité de l'offre, en leur permettant de découvrir concrètement ce qu'apporte la formation propre à chaque filière. En ce qui concerne l'information des parents via l'école, une information claire sur la diversité des parcours possibles et leurs débouchés, sur les filières et les options apparaît indispensable et pertinente de manière progressive à partir de la troisième année du tronc commun, indépendamment des options et filières disponibles au sein de l'établissement scolaire.

- **La filière de transition**

Dans le courant de la première année de transition, l'élève doit pouvoir affiner son choix d'orientation. Par contre, une certaine continuité dans le choix des options devra être prévue entre la deuxième et la troisième année de transition.

---

<sup>56</sup> Le caractère désigne l'aspect confessionnel ou non-confessionnel de l'établissement scolaire.

## *Les référentiels*

### ✓ Liens avec les attendus du supérieur

Il serait utile de mettre en place une meilleure articulation entre les attendus de l'enseignement supérieur et les nouveaux référentiels, indépendamment de la question des examens d'entrée (il s'agit bien de distinguer une information des compétences utiles à telle formation d'une sélection systématique sur base d'une épreuve à l'entrée). A la fin du parcours de transition, il est nécessaire que le futur étudiant ait pu prendre connaissance des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) attendues à l'entrée dans le métier comme à l'entrée des études supérieures. Au moment de poser son choix vers un type d'étude particulier, l'accompagnement à l'orientation doit permettre de faire des liens entre ce choix spécifique, les expériences, son parcours et son projet personnel. Pour ce faire, il serait utile que soient clarifiées et structurées les compétences minimales requises pour accéder à la formation supérieure, en articulation avec les nouveaux référentiels de la formation commune et des options de la transition. Attention, il s'agit bien de compétences minimales et non de compétences prédictives de réussite !

### ✓ Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) ?

Si l'Avis n°3 préconise bien une rédaction des référentiels en unités d'acquis d'apprentissage (UAA) pour les options de la filière qualifiante (que nous appelons ici « filière métier ») et s'il prévoit un même format pour les référentiels de la formation commune, il nous semble pertinent d'envisager également la filière de transition sous forme d'UAA, tant en ce qui concerne la formation commune que les options. Et ceci dès l'année qui suit le CTC. Cela permettrait d'envisager le redoublement dans le cadre du parcours de transition autrement et de bénéficier de dispenses dans la perspective d'un changement d'option ou de filière. Il faudra cependant « remettre la remédiation au cœur du dispositif »<sup>57</sup>, en accordant « des moyens d'encadrement adéquats »<sup>58</sup> aux écoles, comme cela était indiqué dans l'Avis n°3 (mais pour l'enseignement qualifiant uniquement).

## *L'offre d'options*

Il semble inévitable de faire basculer les options du qualifiant qui ne mènent pas directement à un métier vers la filière de transition (arts plastiques, techniques sociales...).

### • La filière métier

Nous voulons croire que l'objectif reste de modifier fondamentalement le visage du parcours qualifiant. Pour le rendre vraiment attractif, il devra continuer à se distinguer de la formation professionnelle grâce à une formation commune ambitieuse et de qualité dans la perspective d'un parcours de réussite personnelle et professionnelle tout au long de la vie. Mais il devra aussi montrer qu'il permet à de très nombreux jeunes de s'épanouir et d'accéder à un emploi à l'issue du parcours obligatoire.

<sup>57</sup> Cf. Avis n°3, p. 205 : [http://enseignement.be/download.php?do\\_id=14928&do\\_check=RRGYKNCGHJ](http://enseignement.be/download.php?do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ).

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 203.

Nous espérons également qu'il sera possible de créer toujours plus de synergies entre la filière métier et les entreprises dans l'intérêt premier de l'élève sur le long terme, donc dans une perspective absolument non-adéquationniste. Cela suppose de mettre en place une structure, un encadrement et des évaluations qui permettent de s'assurer que l'élève est formé à différentes facettes du métier et pas seulement à des tâches ciblées et limitées aux besoins du moment, qu'il s'agisse des besoins de l'entreprise qui l'accueille ou des besoins ponctuels du marché du travail.

### **Les référentiels**

#### **✓ Liens entre la formation commune, les options, le métier et la formation continuée**

Comme cela est prévu dans l'Avis n°3, nous souhaitons des référentiels de formation commune adaptés aux options de base groupées (OBG) suivies par les élèves de la filière métier. En plus de cela, nous désirons que ces référentiels répondent aux objectifs d'entrée dans un métier, tout en gardant possible l'entrée dans le supérieur (dans une formation en lien direct avec l'option). Pour autant, nous pensons qu'il ne faut pas augmenter la formation commune dans la grille horaire, ceci afin d'assurer l'apprentissage du métier en trois ans.

Dans le but de donner du sens aux apprentissages de la formation commune, il faudra davantage rendre compte aux élèves des apports de celle-ci pour le métier et faire les liens avec l'option choisie de manière très concrète. Dans cette perspective, la formation initiale et continuée notamment, aura à éveiller les enseignants à la nécessité de s'informer constamment sur les nouvelles technologies et à transmettre aux élèves cette envie de se mettre en recherche et en progrès.

Les référentiels de la formation commune comme ceux des options devront par ailleurs intégrer des compétences liées à la capacité des élèves à penser leur futur métier de manière critique. Par exemple, les aspects sociaux, éthiques, environnementaux... d'un métier devraient pouvoir être travaillés de manière plus systématique, et parfois de façon transdisciplinaire (conjointement entre les enseignants de la formation commune et ceux de pratique professionnelle).

#### **✓ Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) ?**

Comme évoqué précédemment, si nous pensons qu'il faut préserver le système des UAA pour les options, nous voyons un intérêt à penser la formation commune en UAA également, en travaillant sur le challenge et la motivation à réussir les épreuves de la formation commune. Et ceci dès l'année qui suit le CTC, ce qui permettrait de bénéficier de dispenses dans la perspective d'un changement d'option ou de filière. Il faudra cependant « remettre la remédiation au cœur du dispositif »<sup>59</sup>, en accordant « des moyens d'encadrement adéquats »<sup>60</sup> aux écoles, comme cela était indiqué dans l'Avis n°3. Cela a disparu dans le cadre de la récente réforme du parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) dans un but d'économie. Cette disparition nous inquiète et nous fait craindre le pire pour la viabilité comme pour la pertinence du dispositif.

<sup>59</sup> *Ibidem*, p. 205.

<sup>60</sup> *Ibidem*, p. 203.



### ***L'offre d'options et les profils de formation***

L'organisation de la fin du parcours obligatoire en deux filières doit mener à une simplification de la lecture dudit parcours par l'élève et par ses parents. Cela doit permettre davantage de visibilité, de clarté quant au parcours lui-même et quant à l'offre d'enseignement par bassin scolaire.

Comme dans nos mémorandums de 2014 et de 2019, nous redemandons que les organisations représentatives des parents et des associations de parents soient intégrées aux chambres de l'enseignement afin qu'elles puissent s'exprimer, entre autres, sur l'offre d'option et donner leur avis sur les profils de formation. L'Avis n°3 prévoit d'ailleurs de se pencher sur cette opportunité<sup>61</sup>.

Nous sommes d'avis qu'il faut concilier une approche suffisamment rationnelle et efficiente de l'offre d'option avec l'évolution du monde professionnel. Il faut pouvoir anticiper l'apparition de nouveaux métiers (pilotes de drones, recyclage, nouvelles sources d'énergie...) et la disparition d'autres. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue l'utilité de certaines options qui permettent à des élèves d'aller jusqu'au bout du parcours obligatoire. Par ailleurs, et comme nous l'avons déjà souligné, il faut prévoir des taux de maintien spécifiques pour les métiers en pénurie.

### ***L'alternance***

Il faut conserver une offre d'alternance dans l'enseignement obligatoire. Il y a en effet une inquiétude quant à l'avenir de l'alternance dans le cadre de l'enseignement obligatoire dans la concurrence avec les opérateurs de formation régionaux (IFAPME en particulier), d'où la nécessité de clarifier les périmètres entre l'enseignement et l'IFAPME. De plus, nous sommes d'avis qu'il faut déterminer un cadre clair pour tous les intervenants de l'alternance, en bonne conscience du rôle de chacun et en assurant un accompagnement personnalisé à l'élève.

Par ailleurs, la nouvelle structure de l'enseignement obligatoire nécessite de modifier les conditions d'accès à l'alternance. Actuellement, toute personne entre 15 et 25 ans qui a suivi le premier degré du secondaire a accès à l'alternance, indépendamment du fait d'avoir obtenu ou non son certificat du premier degré (CE1D). S'il on part du postulat que le tronc commun permet d'acquérir « ce que nul ne peut ignorer », ne faut-il pas conditionner l'accès à l'alternance à l'obtention du CTC ?

Enfin, nous voyons un intérêt à envisager l'alternance comme un passage obligé pour toute option de la filière métier à un moment donné de la formation, en ayant une attention particulière à la question de la mobilité des élèves et des enseignants. Ce passage obligé ne doit cependant pas se faire au même moment et de la même manière pour toutes les options de la filière métier.

### ***L'accès au métier et le rôle des enseignants***

Que ce soit via l'alternance ou via des stages, nous pensons qu'il faut renforcer l'immersion en entreprise pour toutes les options de la filière métier. Il s'agit cependant

---

<sup>61</sup> *Ibidem*, p. 214.

d'encadrer les différents dispositifs de balises claires pour encourager les entreprises à prendre des élèves en stage ou sous contrat d'apprentissage, tout en évitant soigneusement que l'entreprise se sente devenir responsable de la formation (l'entreprise reste un lieu de production avant d'être un lieu de formation). Ces balises doivent également assurer que l'immersion en entreprise soit bien au service de la formation des apprenants et non une source de main d'œuvre à bon marché. Dès le début de la formation au métier, l'immersion en entreprise devra être préparée par un accompagnement à l'acquisition des *soft skills* (compétences comportementales).

Il nous semble par ailleurs pertinent d'augmenter la présence des enseignants de pratique professionnelle sur le terrain des entreprises, dans un double objectif : renforcer l'accompagnement des élèves et permettre à l'enseignant de rencontrer la réalité de terrain (monde du travail, outils, techniques...) dans une optique de formation continuée. Cela nécessite de permettre aux enseignants de sortir de l'école pour se mettre à niveau régulièrement et de donner les moyens aux chefs d'établissements d'organiser leur école pendant cette sortie.

Plus largement, nous pensons qu'il serait utile de travailler sur l'image que tous les enseignants (donc pas seulement ceux de pratique professionnelle) ont de l'entreprise, par le biais de la formation, mais également en leur permettant de rencontrer le monde de l'entreprise et de créer des fenêtres d'opportunité pour mettre en place des synergies et des collaborations.

### *L'accès au supérieur*

Comme nous l'avons déjà évoqué, dans certains cas où la formation supérieure est en lien direct avec l'option dans le parcours obligatoire, le CESS métiers après 6 ans devrait suffire. Il faut toutefois bien distinguer le CESS de la filière de transition (qui donne accès à toutes les formations du supérieur) et le CESS de la filière métier après 3 années (qui donne accès aux formations du supérieur identifiées comme étant en lien direct avec l'OBG<sup>62</sup> suivie par l'élève), comme le souligne l'Avis n°3<sup>63</sup>.

A l'instar de ce qui est prévu dans l'Avis n°3, il faut toutefois permettre aux élèves de la filière métier de faire une année supplémentaire pour rejoindre une formation supérieure pour laquelle le « CESS métier » après 3 ans ne suffit pas et acquérir un CESS permettant d'accéder à toutes les formations du supérieur<sup>64</sup>. Il s'agit donc de prévoir une année préparatoire à l'enseignement supérieur adaptée aux besoins de la formation supérieure envisagée (et de l'enseignement supérieur en général) pour les élèves de la filière métier qui le souhaitent dans le cadre du plein exercice ou via la promotion sociale. Cette année préparatoire pourrait s'accompagner du parcours complémentaire permettant à l'élève d'acquérir les UAA manquantes pour l'obtention du certificat métiers (actuellement CQ).

---

<sup>62</sup> On appelle actuellement « options de base groupées » (OBG) les options de l'enseignement technique de transition et de l'enseignement artistique de transition listées par l'annexe II de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire ([https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721\\_000.pdf](https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721_000.pdf)) ainsi que les options des deuxième et troisième degrés des enseignements technique de qualification et professionnel listées par l'annexe IV du même arrêté. Ce sont les OBG qui seraient désormais intégrées à la filière métier qui sont ici visées.

<sup>63</sup> Ibidem, p. 208.

<sup>64</sup> Idem.

Par ailleurs, dans une perspective de valorisation de la filière, il nous semblerait pertinent de rendre possible l'accès à ce CESS complémentaire pendant le parcours au sein de la filière métier pour éviter à l'élève qui en a la capacité de devoir passer d'office par l'année complémentaire. L'Avis n°3 souligne le fait que ce n'est pas possible parce qu'une telle formation serait trop lourde mais évoque la possibilité d'une épreuve complémentaire en fin de 3<sup>e</sup>. Des programmes spécifiques pourraient à tout le moins préparer à cette épreuve complémentaire.

- **Le lien entre filière métier et filière de transition**

***Les possibilités d'aller-retour entre les deux filières***

Les portes doivent s'ouvrir et se fermer de la même manière et au même moment en ce qui concerne les possibilités d'aller-retour entre les deux filières. Cette disposition est essentielle au risque d'induire ou de renforcer une hiérarchisation entre les filières.

Nous pensons qu'il faut prévoir la possibilité de changer de filière et d'option dans le courant de l'année qui suit le CTC (fin du premier trimestre) sans devoir recommencer toute une année, quitte à prévoir des reports d'UAA. L'Avis n°3 évoque cette possibilité, mais pour les options d'un même secteur uniquement, pas pour les filières. Cela pourrait se faire, sans obligation, à la suite d'une rencontre avec un ou plusieurs conseiller(s) en orientation, mais l'élève resterait seul maître de son choix.

Nous souhaitons enfin que l'on prévoie la possibilité de recommencer l'année qui suit la réussite du CTC dans une autre filière ou dans une autre option sans aucune condition.



© UFAPEC - Michaël Lontie

## Conclusion

Il ne faut plus tergiverser. Les élèves qui entrent en 3<sup>e</sup> primaire en août de cette année scolaire 2022-2023 seront les premiers concernés par le certificat de tronc commun (CTC), et donc les premiers à devoir choisir de poursuivre leur parcours dans la filière de transition ou dans la filière métier en vue de la rentrée 2029-2030. Sept ans, si c'est lointain à l'horizon politique, c'est très court pour changer un système profondément ancré dans les habitudes et permettre aux écoles d'anticiper et de se préparer aux changements. Rappelons brièvement ici que la réforme aura un impact sur le bâti scolaire, sur la mise en place probable d'écoles du tronc commun, sur l'offre de places, de filières et d'options, sur l'emploi... Si cette réforme des filières à la suite du tronc commun sera bien l'un des gros enjeux de la prochaine législature, il est clair qu'on ne peut plus attendre pour entrer dans le vif du sujet (malgré les trois écueils pointés par Patrick Lenaerts, également secrétaire général adjoint de la FeSEC, dans une opinion publiée récemment<sup>65</sup> : la situation financière compliquée de la FWB, le fait que la législature se termine et le risque de régionalisation du qualifiant). Pressé par l'économie que doit générer la rationalisation de l'offre des options, le Gouvernement de la FWB est en train de négocier la réforme du pilotage du qualifiant. S'il y a certainement un intérêt réel à repenser les mécanismes de régulation de l'offre d'options pour une plus grande pertinence en fonction des besoins réels pour une optimisation des deniers publics, cette réforme sera-t-elle adaptée, ou pire, contraignante, à l'organisation de l'après tronc commun en deux filières ? N'y a-t-il pas intérêt à penser ces deux réformes de façon parallèle, sachant que le parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ) n'est qu'une réforme transitoire ?

L'urgence étant posée, l'important reste de faire les choses convenablement, au bénéfice premier des élèves et dans le respect des acteurs de l'école afin de s'assurer de l'adhésion de chacun. En effet, sans compréhension des enjeux de la réforme (qui doit garantir une plus grande symétrie de structure entre les filières et supprimer le mécanisme de relégation pour laisser place à un choix de parcours conscient, consenti et réfléchi), sans adhésion des acteurs, le risque est que l'on se raccroche de manière consciente ou inconsciente à des automatismes actuels. Et pervertir par-là l'un des objectifs de fond de la réforme qu'est la lutte contre le mécanisme de relégation. Nous insistons à plusieurs reprises dans notre étude sur cette symétrie des structures et sur un équilibre quant aux passerelles qui seront mises en place entre les filières car nous savons que les parents, ils nous l'ont témoigné, privilégieront généralement et tant que c'est possible un parcours qui offre le plus large éventail de possibilités à leur enfant. Nous avons, consciemment, peu évoqué ici la question de l'orientation, question pourtant essentielle, dans la mesure où ce texte doit se lire parallèlement à notre étude de l'an dernier qui y était consacrée<sup>66</sup>. Mais l'orientation est en filigrane de cette étude de façon permanente. La nécessité de pouvoir faire un choix de filière et d'option éclairé à l'issue du CTC montre la nécessité de travailler l'éducation au choix en amont de ce moment décisif. Et permettre un changement d'option ou de filière après avoir pu s'essayer à ce premier choix tout en assurant une formation suffisamment solide pour atteindre l'objectif à l'issue du parcours obligatoire, c'est aussi un enjeu fort d'orientation, certainement indispensable.

<sup>65</sup> LENAERTS, P., « L'enseignement qualifiant doit se réformer », in La Libre du vendredi 6 mai 2022 : [L'enseignement qualifiant doit se réformer, sinon... - La Libre](#).

<sup>66</sup> LONTIE, M., *Vers une orientation réfléchie et positive*, étude UFAPEC n°12/21\ET2, août 2021, 59 pp. : [1221-Et2-Etude-orientation-1.pdf \(ufapec.be\)](#).



A la symétrie des structures, il faut ajouter la dissymétrie des finalités : la filière de transition prépare exclusivement à une poursuite positive du parcours dans l'enseignement supérieur de type court ou de type long, tandis que la filière métier prépare avant tout à l'entrée positive dans un métier. Cela n'empêche pas de réfléchir à des modalités particulières pour les CESS qui seront délivrés dans chacune des deux filières. Nous avons vu que la FeSEC envisageait, pour assurer l'excellence de chaque filière, la possibilité de prévoir une 7<sup>e</sup> pour la filière métier en vue de rejoindre l'enseignement supérieur de type court, mais aussi une 7<sup>e</sup> pour la filière de transition, dans la mesure où il ne s'agirait plus d'un CESS "ouvert" à toutes les possibilités offertes par l'enseignement supérieur mais seulement à une liste de formations en lien avec les domaines relatifs au CESS obtenu. Cette 7<sup>e</sup> de transition permettrait notamment de passer un CESS spécifique à des domaines qui n'auraient pas été travaillés antérieurement par l'élève en vue d'une réorientation avant de rejoindre le supérieur. L'UFAPEC préfère à ce scénario celui qui maintiendrait d'un CESS "ouvert" à l'issue de la filière de transition et, pour ce qui est de la filière métier, permettrait de rejoindre le supérieur dans une formation en lien direct avec les options suivies tandis que la 7<sup>e</sup> permettrait d'obtenir un CESS "ouvert". Nous avons par ailleurs constaté, avec l'intervention d'Alain Koeune, qu'indépendamment du scénario choisi, le débat pouvait également porter sur les conditions de réussite durant le parcours au sein de la filière et au moment de la transition vers le supérieur. Il plaide en effet pour un relèvement de l'exigence de réussite dans les domaines préparatoires au parcours envisagé dans le supérieur, sans pour autant exiger une réussite dans des cours qui seraient peu ou pas en lien avec cet objectif. On renforce par-là la finalité de la filière choisie en assurant un bagage sérieux pour la poursuite dans le supérieur, tout en acceptant de donner du lest quant à l'objectif actuellement privilégié d'« Humanités générales ».

A l'issue de cette étude, nous souhaitons mettre en évidence le souhait de l'UFAPEC et de nombreux intervenants rencontrés durant nos travaux, de voir les stages, l'immersion en entreprise et l'enseignement en alternance être préservés et même renforcés dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Ceci pour assurer un lien plus fort entre l'école et l'entreprise tout en maintenant l'objectif d'ouverture au monde et d'acquisition des fondamentaux utiles à l'apprentissage tout au long de la vie grâce à une formation commune solide. A cette fin, les référentiels auront été repensés pour être en lien avec les options suivies par l'élève pour donner davantage de sens aux apprentissages de la formation commune. Et si nous avons insisté pour que cette perspective soit développée au sein de la filière métier, il en va de même pour la filière de transition qui comptera aussi, on le rappelle, des domaines à vocation artistique, sportive, sociale, scientifique, technique et technologique... Enfin, il ne faudra pas perdre de vue que l'un des objectifs de la réforme doit être, comme indiqué dans l'Avis n°3, de permettre une vision simplifiée des parcours au sein de chacune des filières. Cette lecture n'est en effet pas toujours évidente pour les élèves du secondaire et leurs parents actuellement, en particulier pour les élèves qui éprouvent le plus de difficultés.

La réforme permettra-t-elle d'atteindre les ambitions de l'Avis n°3 en vue d'un système scolaire qui autorise les élèves à un choix éclairé et positif en donnant les clés nécessaires à un parcours de réussite pour toute la vie ? Donnera-t-on aux écoles et aux équipes éducatives les moyens utiles à la réussite de cette réforme ? La prise de conscience de la nécessité d'un changement de paradigme est acquise, mais elle ne suffit plus. Il s'agit désormais de faire un choix de société et de mettre toutes les forces dans la bataille...

## Bibliographie

### Articles et documents

Avis n°3 du Groupe central, adopté le 22 mars 2017 par le Gouvernement : [2017-03-07-Avis3-GC-complet.pdf \(ufapec.be\)](#).

BERNAERTS, M., Le projet qui inquiète les syndicats : "L'école doit rester obligatoire jusqu'à 18 ans", in La DH/Les Sports+ : [Le projet qui inquiète les syndicats : "L'école doit rester obligatoire jusqu'à 18 ans" - La DH/Les Sports+ \(dhnet.be\)](#).

Les indicateurs de l'enseignement 2021 : [Enseignement.be - Les indicateurs de l'enseignement 2021](#).

Mémoire 2019 de l'UFAPEC : [MEMORANDUM-2019.pdf \(ufapec.be\)](#).

Rapport de commission consacré au projet de décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant présenté au nom de la commission de l'Éducation par Mme Fatima Ahallouch, 7 juillet 2022 : [100000020d2020 \(pfbw.be\)](#).

### Décrets, arrêtés et circulaires

Arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire :

[https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721\\_000.pdf](https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/45721_000.pdf).

Circulaire générale n°8200 relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études 2021-2022 : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=8455](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8455).

Circulaire n°8592 du 24 mai 2022 consacrée au Nouveau Parcours d'Enseignement Qualifiant – PEQ : [FWB - Circulaire 8592 \(8847\\_20220524\\_094111\).pdf \(enseignement.be\)](#).

Décret du 5 décembre 2013 qui modifie la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire :

[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/02252\\_004.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/02252_004.pdf).

Décret modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 :

[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39896\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39896_000.pdf).

## Liens

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24505>.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-b/key-action-2/centres-vocational-excellence>.

<https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/types-de-stage/>.

<https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/immersion-en-entreprise/>.

<https://www.febisp.be/fr/publications/dossier-les-copilotes-de-la-formation-professionnelle-nommons-les-cdr-cdc-et-cta>.

<https://www.febisp.be/fr/publications/dossier-les-copilotes-de-la-formation-professionnelle-nommons-les-cdr-cdc-et-cta>.

<https://www.fondation-enseignement.be/node/426>.

[Les Centres de Technologies Avancées en FWB - Mon Ecole, Mon Métier \(cfwb.be\)](#).

*Tous les liens ont été vérifiés le 20 juillet 2022*



© UFAPEC - Michaël Lontie